

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

COMPTE RENDU INTEGRAL — 40^e SEANCE2^e Séance du Jeudi 9 Novembre 1972.

SOMMAIRE

1. — Mise au point au sujet d'un vote (p. 4925).
MM. Boisdé, le président.
2. — Loi de finances pour 1973 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4925).
Développement industriel et scientifique (suite) :
M. Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.
MM. Védrlines, Cazenave, Roucaute, Thillard, Leroy-Beaulieu, Roger, Gissinger, de Bennetot, Delelis, La Combe.
M. le ministre du développement industriel et scientifique.
Etat B.
Titre III. — Adoption.
Titre IV.
MM. Lebas, le ministre.
Adoption du titre IV.
Etat C.
Titres V et VI. — Adoption.
Renvoi de la suite de la discussion.
3. — Ordre du jour (p. 4946).

PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC,

vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

MISE AU POINT AU SUJET D'UN VOTE

M. le président. La parole est à M. Boisdé, pour une mise au point au sujet d'un vote.

M. Raymond Boisdé. Monsieur le président, la nuit dernière, à la suite d'une fausse manœuvre dans le scrutin sur l'amendement n° 79 tendant à la réduction des crédits destinés aux camps militaires, j'ai été porté comme ayant voté pour, alors que j'avais l'intention de me prononcer contre.

M. le président. Monsieur Boisdé, je ne puis que vous donner acte de votre déclaration.

M. Raymond Boisdé. Je vous remercie, monsieur le président.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1973 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1973 (n° 2582, 2585).

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE

(Suite.)

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère du développement industriel et scientifique.

La parole est à M. le ministre du développement industriel et scientifique.

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. Monsieur le président, mesdames, messieurs, la grande qualité, l'exactitude et la précision des exposés qu'ont faits devant vous MM. les rapporteurs de la commission des finances et de vos commissions saisies pour avis sur le projet de budget du ministère du développement industriel et scientifique m'éviteront de présenter dans le détail l'activité du département ministériel qui m'est aujourd'hui confié.

Je ne crois pas, en effet, utile de refaire le travail de présentation générale, sur les plans financier et technique, auquel se sont livrés vos rapporteurs. Je m'efforcerai seulement de justifier auprès de vous les principaux choix qui sous-tendent les propositions budgétaires que je vous présente et de vous exposer, aussi brièvement que possible, la philosophie de l'action que je voudrais mener, avec votre accord, dans ces domaines complexes, mouvants, multiformes de la recherche et de l'industrie.

J'aborderai successivement les problèmes relatifs à la recherche scientifique et technique et au développement industriel proprement dit.

Le ministère du développement industriel et scientifique joue, en matière de recherche, un rôle original et complexe.

Il a en effet la charge de coordonner, au nom du Premier ministre, la quasi-totalité de la recherche civile, d'animer certains programmes industriels, comme le plan-calcul, d'exercer la tutelle d'un certain nombre d'organismes de recherche, tels le commissariat à l'énergie atomique, le centre national d'études spatiales, le centre national pour l'exploitation des océans et l'institut de recherche en informatique et en automatique.

Plus précisément, le budget de la recherche scientifique que je sou mets aujourd'hui à votre approbation constitue une anomalie heureuse dans le droit budgétaire français. L'idée de regrouper les dépenses de cette nature provient en effet d'une volonté politique affirmée de développer l'effort national dans le domaine de la recherche. Dois-je rappeler qu'elle est née au début de la V^e République avec la création d'une série d'institutions de coordination : la délégation générale à la recherche scientifique et technique qui prépare les décisions,

le comité consultatif de la recherche qui en délibère et le comité interministériel qui arrête la politique du Gouvernement ?

Parce qu'il regroupe presque toutes les dépenses de recherche et de développement civils — les six septièmes du total, pour répondre à une question de M. Dominati — le budget de la recherche scientifique, tel qu'il est actuellement présenté, échappe donc aux frontières traditionnelles des ministères. Dans toute la mesure où ces limites administratives sont périmées et constituent souvent une gêne pour les initiatives nouvelles, cette première caractéristique est, je le crois, positive.

Le second trait du budget de la recherche est qu'il est présenté par objectifs.

Conformément aux orientations générales du Plan et à l'encontre de la pratique traditionnelle selon laquelle les budgets décrivent des dépenses regroupées par nature, le budget de la recherche rassemble les crédits suivant les grandes finalités de l'effort scientifique, à savoir la recherche fondamentale, les recherches à finalité industrielle et les recherches à finalité socio-économique.

Les demandes de crédits présentées par chaque organisme sont décomposées suivant chacune de ces grandes directions, puis instruites, examinées et arrêtées selon la procédure déjà décrite. Elles sont ensuite réparties entre les différents organismes qui exécutent les recherches en fonction de l'orientation de leurs programmes et non point d'après le volume de leurs budgets passés.

Il y a là un progrès technique et même politique tout à fait considérable. En effet, l'identité de présentation entre le budget et le Plan facilite l'élaboration et la lecture des documents qui retracent son exécution, donc le contrôle parlementaire qui peut être exercé sur lui.

C'est précisément dans la même perspective que doit être rappelé l'effort d'information du Parlement effectué depuis le vote de la loi du 3 janvier 1967. Celle-ci avait en effet prévu qu'un document annexe au projet de loi de finances devrait retracer chaque année les conditions de réalisation du budget de l'année écoulée et expliquer les orientations du budget en cours. Ce document, dont M. Sourdille a bien voulu signaler la qualité, a maintenant pris une forme très élaborée. Il rassemble, avec franchise et clarté, une documentation que je crois précieuse sur notre effort de recherche, et qui permet aux parlementaires de prendre une vue d'ensemble de l'utilisation des crédits publics dans un domaine essentiel pour l'avenir de la nation.

Ces progrès dans la technique de présentation budgétaire étaient d'autant plus nécessaires que les dotations de la recherche sont maintenant devenues considérables. En 1973, le montant des autorisations de programme de ce que l'on appelle « l'enveloppe-recherche » que nous vous demandons d'adopter devrait varier entre 3,7 et 4 milliards de francs, suivant que les crédits versés au fonds d'action conjoncturelle seront ou non débloqués. Ces sommes représentent environ 15 p. 100 de l'ensemble des crédits civils d'équipement. De son côté, le budget de fonctionnement devrait atteindre l'an prochain environ 2,6 milliards de francs, ce qui est également important.

Toutefois, le budget de 1973 est caractérisé, sur un plan général, vous le savez bien, par une progression modérée des dépenses publiques, afin de ralentir les pressions inflationnistes qui caractérisent l'année en cours. C'est dans ce contexte sévère que le budget de la recherche pour 1973 doit s'apprécier et c'est dans ce contexte, me semble-t-il, qu'il faut situer les remarques, les regrets, les inquiétudes de plusieurs des orateurs de la matinée. Il n'était, en effet, pas possible d'exempter la recherche scientifique de l'effort nécessaire pour ramener l'augmentation des charges publiques à un niveau compatible avec les grands équilibres économiques.

C'est pourquoi le montant des autorisations de programme, qui s'était élevé à 3.028 millions de francs en 1971 et 3.547 millions de francs en 1972, devrait atteindre en 1973 la somme de 3.710 millions de crédits fermes, en augmentation de 4,6 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Dans l'hypothèse que je souhaite très vivement — je peux le dire à M. Bouloche et à M. Dominati — où il serait possible de débloquer les crédits actuellement inscrits au fonds d'action conjoncturelle, c'est une somme de 364,4 millions de francs qui viendrait s'ajouter à cette masse. La progression des autorisations de programme serait alors de 15 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Enfin, les mesures nouvelles de fonctionnement prévues en 1973 devraient s'élever à quelque 233 millions de francs, écono-

mies déduites. Compte tenu des mesures acquises, le budget total de fonctionnement de 1973 serait ainsi supérieur à celui de 1972 non point d'une somme insignifiante, comme on l'a dit ce matin, mais de 14,6 p. 100.

A l'intérieur de cette enveloppe, le Gouvernement a décidé de proposer au Parlement un budget très sélectif, afin de respecter scrupuleusement les orientations générales fixées par le VI^e Plan dans le domaine de la recherche : c'est le troisième trait majeur des propositions que je vous présente dont je regrette qu'il n'ait pas été évoqué ce matin.

C'est ainsi que le montant des crédits alloués à la recherche de base devrait s'élever à 1.298 millions de francs, soit 35,3 p. 100 du total, alors que le Plan avait prévu 33,6 p. 100.

De même, les recherches à finalité industrielle devraient recevoir 2.063 millions, soit 56 p. 100 du total au lieu des 56,4 p. 100 prévus.

Enfin, les recherches à finalité socio-économique devraient représenter 320 millions de francs, soit 8,7 p. 100 du total, contre 10 p. 100 prévus par le Plan.

J'ajoute — et c'est le quatrième caractère de ce projet de budget — que les choix ainsi effectués devraient avoir pour conséquence de favoriser le développement de la recherche fondamentale et de la recherche socio-économique, tandis que les crédits de recherche à finalité industrielle, cela est bien exact, ne s'accroîtraient que faiblement par rapport à l'an passé.

Dans la conjoncture présente, mesdames, messieurs, je crois cette option tout à fait justifiée. En effet, la recherche fondamentale, seulement alimentée par des crédits publics, est particulièrement sensible à leurs fluctuations. Il importe donc de préserver une croissance relativement élevée des dépenses qui lui sont affectées, alors que trop souvent dans le passé, vous le savez bien, c'est sur elle seule que l'on faisait porter les économies, quand elles s'avéraient nécessaires.

Au contraire, la bonne conjoncture de l'année 1972 permet d'espérer que les entreprises, et notamment les plus grandes d'entre elles, pourront financer l'an prochain une part plus considérable de leurs dépenses de recherche.

Le ralentissement de l'effort public que nous vous proposons dans ce domaine est donc purement conjoncturel et ne remet pas en cause la priorité reconnue à la recherche industrielle. Au demeurant, il ne s'étend pas à l'aide destinée aux petites entreprises, à qui je vous propose d'attribuer davantage de crédits que l'an dernier.

Mesdames, messieurs, l'utilisation des crédits que je vous demande de me consentir dans ces conditions devrait répondre à trois exigences fondamentales : assurer une politique d'ouverture, de régionalisation, d'industrialisation.

Ouverture d'abord. En effet, qu'elle soit appliquée ou fondamentale, scientifique ou technique, la recherche ne doit pas se développer en vase clos. Il importe, au contraire, qu'elle s'ouvre largement au monde moderne et aux préoccupations majeures des Français, à l'intérieur du pays comme dans la vie internationale, sans perdre pour autant la haute qualité intellectuelle et le désintéressement absolu qui doivent continuer à la caractériser.

Cette ouverture doit se faire, en premier lieu, sur la vie. Deux traits essentiels de nos propositions budgétaires devraient aller dans ce sens.

C'est tout d'abord la croissance des moyens que je vous demande d'attribuer aux recherches consacrées aux sciences de la vie et aux sciences de l'homme.

Dans le budget de 1972, les premières avaient totalisé 283 millions de francs d'autorisations de programme. Elles devraient en recevoir 345 dans le budget de 1973. Ce groupe recherche devrait également bénéficier de 52 p. 100 des emplois nouveaux de chercheurs et de 40 p. 100 des créations de postes de techniciens.

De même, la dotation des sciences de l'homme, qui s'était élevé à 25 millions de francs d'autorisations de programme en 1972, devrait passer à 40 millions de francs en 1973. Cette progression, très importante en valeur relative, vous a paru modeste en soi. En fait, l'accroissement de ces crédits suppose un effort concomitant de réorganisation des secteurs et des programmes sans lesquels l'augmentation des moyens serait privée d'une grande part de son efficacité. Une telle opération est en cours : elle devrait justifier des efforts nouveaux dans le prochain budget.

Enfin, une priorité est également accordée dans ce projet de budget aux recherches menées sur les nuisances de tous ordres, dont le fardeau est de plus en plus impatiemment supporté par nos compatriotes. Elles devraient bénéficier d'environ 100 millions de francs d'autorisations de programme pour 1973, au lieu de 88 millions cette année. Dans un budget en accroissement modéré, cette progression est significative d'une volonté précise du Gouvernement que mon collègue, le ministre chargé de la protection de la nature et de l'environnement, a récemment marquée devant vous.

Mais si la recherche nationale doit s'ouvrir sur la vie, elle doit aussi s'articuler étroitement sur les exigences de la coopération internationale. La place prise par la science française lui permet, en effet, de participer maintenant de manière fructueuse à l'effort de recherche que font les autres pays, notamment européens. Aujourd'hui possible, cette coopération est d'autre part particulièrement nécessaire pour les grands programmes industriels ou de recherches de base qui utilisent des équipements onéreux.

La participation française aux grands programmes internationaux se manifeste notamment dans le domaine de l'espace, dans celui des calculateurs et dans les recherches électronucléaires.

Dans le domaine de l'espace, sur les 587 millions de francs prévus au budget pour 1973, 185 millions de francs sont destinés au programme européen et 122 millions de francs au programme réalisé en coopération bilatérale et, notamment, à l'achèvement du satellite franco-allemand Symphonie.

La France a ainsi délibérément choisi, je peux le confirmer à l'Assemblée, et notamment à M. Roux, la voie de l'indépendance européenne dans ce domaine : c'est une voie étroite et difficile, nous le savons bien, mais c'est la seule qui corresponde à l'avenir et à la dignité de notre continent.

Cette politique n'a pas changé, en dépit des déceptions qu'elle nous a parfois values, en particulier dans le domaine des lanceurs. La libre disposition d'une capacité de lancement est en effet la condition nécessaire pour le développement d'une politique tendant à la constitution d'un réseau autonome de satellites de télécommunication. Faute de cette capacité, la mise en place de ce dernier serait à la merci des fluctuations politiques des grandes puissances. Certes, nous entretenons avec les Etats-Unis et avec l'Union soviétique des rapports confiants. Mais ils ne sauraient suffire pour que les Américains, par exemple, acceptent d'aider à la mise en place d'un système de télécommunications indépendant du réseau Intelsat dans lequel ils disposent, vous le savez, d'une place prédominante.

En raison du coût élevé des fusées, mais aussi parce qu'elle croit à l'Europe, la France n'a pas hésité à mettre à la disposition de nos partenaires ses connaissances technologiques dans ce domaine. Le destin de l'Eldo, l'organisation européenne chargée du développement des lanceurs, a pourtant été agité. La Grande-Bretagne a abandonné l'entreprise la première. Seuls l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et la France ont poursuivi l'effort. Les hésitations actuelles du gouvernement allemand, tenté de préférer au programme européen une participation, bien peu significative pourtant, au programme de Post-Apollo, en compromettent aujourd'hui l'achèvement.

La France persiste cependant dans sa volonté de coopération ; au cas, toutefois, où la détermination de nos partenaires viendrait à disparaître, le gouvernement français n'hésiterait pas à prendre toutes ses responsabilités.

Les succès remportés par la Compagnie internationale pour l'informatique, dont le développement se réalise conformément au programme prévu par le plan calcul, ont permis la signature dans des conditions intéressantes d'un accord avec la société allemande Siemens. L'expansion internationale de notre industrie va s'en trouver facilitée. Je crois même qu'il sera possible, dans quelques mois, d'aller plus loin. La rencontre que mes collègues britannique, allemand et moi-même avons eue le 2 novembre dernier à Londres a permis de dégager une volonté commune de construire une industrie européenne de l'informatique. Dès maintenant, les études nécessaires à la mise en œuvre de cette politique vont être entreprises entre les industriels intéressés, sous l'impulsion et avec l'aide et le contrôle des trois gouvernements.

Dans le domaine électro-nucléaire enfin, la réalisation de centrales à haute température, comme la construction d'une usine d'enrichissement, constituent des domaines d'élection pour la coopération entre les nations.

Celle-ci trouve également sa place en recherche fondamentale, dans la mesure où elle utilise des appareillages extrêmement onéreux. A ce propos, l'année 1972 a consacré le succès tech-

nique du réacteur à haul flux construit à Grenoble en coopération avec l'Allemagne. Cette réussite sera couronnée, l'an prochain, par l'entrée de la Grande-Bretagne dans la société qui exploite cet instrument de recherche, pratiquement unique au monde. J'ajoute que la France continue à participer à la construction du grand accélérateur du C. E. R. N. Plus de 57 millions de francs sont prévus au budget de 1973 à cet effet.

En second lieu, la recherche doit également contribuer à l'animation des provinces françaises. A cet égard, je souhaiterais dresser, à l'occasion de ces propositions budgétaires, un bilan rapide de nos efforts dans ce domaine.

Nous sommes tous, je crois, convaincus, mesdames, messieurs, que le véritable développement des régions ne peut se concevoir avec le seul outil que représente la décentralisation industrielle. Si celle-ci est certes indispensable, et sans doute primordiale, elle ne saurait suffire à régler tous les problèmes. Il est de plus en plus clair que le capital intellectuel inestimable que constituent les équipes de recherche est un ferment essentiel pour le rayonnement des régions. Une coexistence harmonieuse et équilibrée des activités intellectuelles et économiques me paraît donc un instrument privilégié d'animation locale.

Il faut éviter, cependant, une excessive dissémination des implantations sur l'ensemble du territoire. A un effort trop dispersé, nous préférons la notion de pôle de développement régional, s'insérant entre les régions qui sont à la limite de la saturation, ce qui est le cas à Grenoble ou Orléans, et celles dont le développement n'est pas actuellement suffisant pour accueillir avec profit une activité de recherche.

Ainsi conçu, l'effort du ministère du développement industriel et scientifique en matière de décentralisation est d'une réelle ampleur. Il est même spectaculaire. Parlant sur les différents chapitres du budget, il englobe à la fois les constructions nouvelles, l'équipement, les mesures de fonctionnement, les contrats et les moyens de calcul, et enfin, ce qui est fondamental, l'affectation des postes de chercheurs et de techniciens.

De fait, dans le cadre du budget de 1973, 19 p. 100 seulement des constructions nouvelles sont prévues pour la région parisienne, contre 32 p. 100 en 1972 et 34 p. 100 en 1971. 81 p. 100 des crédits destinés à assurer la croissance de l'équipement doivent être affectés hors de Paris. Au total, 53 p. 100 des mesures nouvelles devraient concerner les provinces.

Enfin, au niveau des chercheurs, un effort tout particulier a été demandé aux organismes de recherche, afin que ceux-ci affectent à la province une grande partie des postes qu'ils ont sollicités pour 1973. C'est ainsi qu'un tiers seulement des postes nouveaux intéresseront la région parisienne. Cet effort est particulièrement important au C. N. R. S., où 80 p. 100 des postes devront être créés en province.

Il est certain que l'attrait des chercheurs pour la vie provinciale semble actuellement s'affirmer. Nous le constatons avec beaucoup de joie. Mais nous veillons toujours avec la plus extrême attention sur la qualité des équipes qui partent en province. La médiocrité ne doit pas utiliser le canal de la décentralisation. C'est pourquoi un système d'aide aux chercheurs de niveau élevé, maîtres ou directeurs de recherches, qui acceptent de quitter les laboratoires de la région parisienne, est actuellement élaboré, avec l'institution de véritables bourses de décentralisation.

J'attacherai enfin une valeur exemplaire à une autre manifestation de notre politique de décentralisation, je veux parler de l'action concertée pour la région Rhône-Alpes, que nous avons retenue au VI^e Plan comme une action pilote de décentralisation. Innovation sans précédent dans la gestion des contrats de recherche, elle devrait nous donner d'utiles informations sur les effets de la décentralisation d'une activité de recherche, dans un région où l'activité économique marque actuellement une certaine pause.

La troisième orientation que je vous propose, mesdames, messieurs, pour le budget 1973 de la recherche devrait consister à rapprocher de plus en plus ses finalités des impératifs du développement industriel du pays.

Je sais bien que le montant des autorisations de programme qui figurent à ce titre dans le projet de loi de finances doit s'accroître plus faiblement que pour les autres types de recherche. Ce ralentissement, qui, je le répète, est conjoncturel et sans doute très temporaire, ne doit cependant pas nous interdire de rappeler l'intérêt primordial que nous continuons à attacher à la recherche du développement, qui s'avère de plus en plus comme un des moteurs de la vie économique, et le montant élevé des dotations que nous vous demandons de lui consentir, plus de deux milliards de francs cette année. Je me permets de rappeler à M. Dominati que les chiffres absolus ont aussi leur valeur.

Vous le savez, les recherches à finalité industrielle se divisent en deux grandes catégories, les grands programmes, d'une part, et, d'autre part, les actions incitatives et différentes autres actions industrielles, telles que le plan calcul.

On observera tout d'abord que, conformément à ce qu'a prévu le VI^e Plan, les grands programmes, c'est-à-dire essentiellement les programmes spatiaux et électronucléaires, sont en légère régression : j'envisage de leur donner 1.240 millions de francs en 1973, soit pratiquement la même dotation que l'an dernier. J'évoquerai, avec l'ensemble des problèmes de l'énergie, ceux de l'électronucléaire. Je souhaiterais seulement ici souligner la qualité du travail fourni par nos équipes d'ingénieurs et de techniciens de l'espace dans un contexte international souvent difficile, soit qu'ils développent leurs efforts sur un plan purement français, soit qu'ils mettent leur savoir-faire au service de la coopération bi ou multilatérale.

Les actions incitatives, quant à elles, devraient bénéficier de 353 millions de crédits, en augmentation de 9,5 p. 100 sur 1972. J'ai demandé à la délégation à la recherche d'assurer une meilleure répartition des contrats d'aide au développement afin d'éviter que le bénéfice ne revienne toujours à certaines grandes entreprises.

Enfin, l'année 1973 verra la poursuite du programme français de calculateurs.

A cet égard, les perspectives sont actuellement encourageantes et la progression du chiffre d'affaires de la C. I. I. est satisfaisante. L'usine de Toulouse est maintenant entrée en production. Dans le domaine des petits calculateurs, la société a obtenu de beaux succès. Mais on ne saurait réduire le plan calcul à la seule exécution de la convention avec la C. I. I. J'ai demandé que les recherches poursuivies sur les langages, les grands systèmes et les composants soient développées.

De son côté, le centre national d'exploitation des océans s'intéresse activement et avec succès aux applications industrielles des techniques océanologiques. Il a ainsi entrepris de procéder à l'inventaire des ressources minérales qui intéressent l'économie. Il recherche, en liaison avec le bureau de recherches géologiques et minières, les zones littorales probables d'accumulation des minéraux. En même temps, je veux l'indiquer à M. Roux, les premières campagnes de prélèvement de nodules polymétalliques ont été lancées en Polynésie.

En définitive, le budget de 1973 constitue un outil raisonnable pour le développement de la politique de recherche menée par le Gouvernement, que j'ai l'honneur de soumettre à votre décision. Il est raisonnable, parce que ses orientations qualitatives sont conformes à celles du VI^e Plan que vous avez approuvé.

Il est raisonnable parce que, contrairement à ce qui a été dit, il permet de soutenir l'effort quantitatif entrepris et, en cas de déblocage du F. A. C., il doit marquer un sensible progrès.

A la fin de 1973, et dans l'hypothèse où il n'y aurait pas déblocage de ces crédits du fonds d'action conjoncturelle, le pourcentage d'exécution du plan serait déjà d'environ 50 p. 100. Il n'est certes pas entièrement satisfaisant, mais il n'est pas aussi dramatique qu'on l'a dit. Ainsi, en 1972, la France gardait le premier rang en Europe pour les crédits publics totaux consacrés à la recherche et au développement. Rapportés à la population et à la production intérieure brute, ces chiffres aussi doivent être rappelés.

Il est raisonnable, parce qu'il permet d'établir un bon équilibre, d'une part entre les crédits d'équipement et les crédits de fonctionnement, d'autre part entre les créations d'emplois de chercheurs et celles de techniciens, et, plus généralement, entre l'accroissement des effectifs et les moyens de travail des équipes de recherche.

Accroître les moyens dont disposent nos équipes de recherche n'est en effet souhaitable que dans la mesure où l'utilisation des crédits se fait dans de bonnes conditions.

Or bien des problèmes se posent à ce sujet et j'en conviens volontiers avec vos rapporteurs. Je les évoquerai rapidement pour conclure la partie de mon exposé consacrée aux problèmes de la recherche.

Vous n'ignorez pas que la tentation de la recherche, notamment fondamentale, a souvent été dans le passé de multiplier le nombre des chercheurs au détriment des techniciens auxiliaires, dont l'action est pourtant indispensable pour valoriser leurs découvertes. Car l'armée des chercheurs a besoin de lieutenants et de capitaines et pas seulement de généraux ! C'est pourquoi

nous proposons de doser plus exactement que l'an dernier les créations des postes de chercheurs, qui seraient au nombre de 200, et celles des techniciens, qui devraient atteindre le chiffre de 500.

Un autre problème, particulièrement ardu, est celui que pose le contrôle des résultats de la recherche. Le contrôle est en effet un élément essentiel, non de je ne sais quelle distribution des prix ou des blâmes, mais de l'orientation future des recherches en tant que telles. Il permet de faire le point de notre situation dans la compétition internationale : en recherche fondamentale, vous le savez, seuls comptent les premiers.

L'information doit, à cet égard, provenir de plusieurs sources différentes, sous peine d'excessive complaisance ou de sévérité abusive. Le jugement des savants étrangers, celui des publications, celui des colloques doit accompagner l'examen par les sections spécialisées du comité national du C. N. R. S. ou par les comités de direction des laboratoires, etc.

Il y a là assurément un vaste problème, dont la solution réclame une attention permanente.

Mais les plus grandes difficultés sont sans doute celles qui s'attachent aux structures mêmes des organismes de recherche. Il est bien certain que, dans ces secteurs de pointe plus qu'ailleurs, elles risquent de se périmérer rapidement et nécessitent, par conséquent, un effort permanent d'adaptation et de revision.

Celui-ci a été entrepris notamment pour le commissariat à l'énergie atomique, le centre national d'exploitation des océans et l'institut de recherche en informatique et en automatique.

Vous connaissez les problèmes actuels du commissariat à l'énergie atomique. Il y a là un ensemble de 27.000 agents qui réunissent des talents peu communs. Mais, à la suite de l'abandon décidé par les pouvoirs publics de la filière graphite-gaz, une partie des équipes correspondantes s'est trouvée privée de justifications. Il importait en outre d'assurer dans de meilleures conditions que par le passé l'utilisation, par l'ensemble du secteur industriel, du potentiel de connaissances accumulées par les chercheurs du C. E. A.

Bien entendu, il ne s'agissait pas et il ne s'agit pas pour autant de détruire le commissariat ou, comme on l'a dit à tort, de le « privatiser », mais au contraire d'assurer un avenir qui ne pouvait plus être le simple prolongement de ce qui avait été fait dans le passé, et de rentabiliser au maximum les résultats obtenus à l'aide de recherches financées par des crédits publics. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de constituer une série de filiales autonomes du commissariat, destinées à exploiter dans des conditions de droit commun les techniques qu'il a mises au point.

C'est ainsi qu'on a vu naître la C.I.S.I., compagnie internationale de services en informatique, dans le domaine de l'informatique; la société Technicatome, dans le domaine de la construction de centrales prototypes; la S.E.F.C.I.S., société pour l'étude et la fabrication de circuits intégrés spéciaux, dans le secteur des composants. Mais je veille bien entendu avec rigueur à ce que ces décentralisations de gestion ne deviennent pas des démembrements et que l'ensemble reste solidement coordonné autour de l'administrateur délégué, dans le cadre exact des missions que le décret du 29 septembre 1970 a confiées à l'établissement public.

Parallèlement, je prépare actuellement les textes tendant à donner au conseil scientifique du Cnexo — Centre national d'exploitation des océans — une meilleure composition et une autorité plus grande. Enfin, les réformes de structure réalisées à l'I.R.I.A. — Institut de recherche d'informatique et d'automatique — doivent avoir pour effet de mieux ouvrir cet institut sur l'extérieur et d'accentuer son effort dans le domaine de la recherche fondamentale.

La nécessité de ces réflexions et des revisions, la mise au point de procédures de contrôle des résultats obtenus par nos équipes de chercheurs n'impliquent cependant pas un jugement péjoratif ni pessimiste sur la qualité de leurs travaux.

Sans doute, chaque année ne peut-elle apporter son lot de succès spectaculaires ou de prix Nobel, dans une compétition qui ne connaît que l'excellence et où il n'y a que des médailles d'or. Je tiens cependant pour très encourageante la tendance récente d'un certain nombre de chercheurs étrangers, et notamment américains, à venir en France acquérir la maîtrise de certaines techniques, ou profiter de certaines installations.

C'est notamment le cas dans le domaine de la recherche médicale : dans le budget de l'I.N.S.E.R.M. — institut national de la santé et de la recherche médicale — des postes sont même prévus pour accueillir quelques chercheurs étrangers.

De même, des biologistes allemands, américains, viennent régulièrement à Saclay pour y faire des mesures biologiques à l'aide d'une technique utilisant la sonde de Castaing. De même encore, dans un secteur apparemment plus modeste mais qui n'est pas sans importance, comme le notait justement ce matin M. Sourdille, le B.R.G.M. — Bureau de recherches géologiques et minières — se situe à la pointe des techniques nouvelles permettant le recyclage des substances métalliques contenues dans les déchets industriels et ménagers.

Dans le domaine des grands équipements, les techniques et les équipes françaises sont largement responsables du succès du réacteur à haut flux de Grenoble. Il en est de même pour le nouvel accélérateur nucléaire de Saclay. Je n'ai pas à revenir sur le retentissement international et la vaste portée qu'ont eues les récentes découvertes du C.E.A. dans les gisements d'uranium du Gabon.

Si nous considérons maintenant, monsieur le président, mesdames, messieurs, le développement industriel à proprement parler, une première constatation s'impose. C'est que le ministère du développement industriel et scientifique se trouve effectivement, et vos rapporteurs l'ont bien noté, dans une situation tout à fait paradoxale.

Dans la répartition des tâches gouvernementales, ce ministère est naturellement chargé, à titre principal, de la mise en œuvre de la politique d'industrialisation définie par le Plan. Mais son pouvoir réglementaire est limité à quelques secteurs essentiels comme l'industrie pétrolière ou la sécurité des installations électro-nucléaires.

De plus, il est évident que la politique des prix lui échappe largement, dans la mesure où elle constitue, très légitimement, un élément de la politique économique d'ensemble menée sous la direction du ministère de l'économie et des finances.

Enfin, la plupart des institutions de crédit et des procédés de financement des investissements sont également placés, et c'est très naturel, sous la tutelle de mon collègue des finances, à l'exception de l'institut de développement industriel pour lequel le ministère de l'industrie est également compétent.

A première vue, l'administration de l'industrie paraît donc chargée d'immenses responsabilités sans disposer des moyens d'action correspondants. Le budget qui lui est alloué ne dément pas cette impression première : le volume des crédits affectés au développement industriel hors recherche est en effet très limité, et pour une part considérable, affecté à la seule subvention accordée aux Charbonnages de France.

En fait, ce contraste désolant n'est qu'apparence. La vérité est que le rôle du ministère de l'industrie n'est pas d'administrer mais d'animer, non de gérer mais de coordonner.

Il a d'abord la charge d'établir la synthèse nécessaire entre les différents éléments qui influent sur le développement industriel : il doit s'assurer à chaque instant que l'ensemble des politiques mises en œuvre par l'administration en ce qui concerne les prix, le crédit, les conditions de travail et la législation sociale, la défense de l'environnement et la sécurité de tous, sont cohérentes entre elles et constituent un ensemble adapté aux nécessités du développement de l'industrie nationale. C'est cette responsabilité globale qui explique le rôle de chef de file, judicieusement souhaité par M. Lebas, que joue le ministre du développement industriel dans le comité de politique industrielle qu'il peut présider par délégation du Premier ministre.

Faut-il préciser qu'une telle tâche est très délicate ? Elle suppose, de la part des services du ministère, des contacts extrêmement confiants et précis avec les dirigeants d'entreprises, mais elle demande en même temps l'indépendance et la hauteur de vue qui caractérisent le service public.

Je tiens ici à leur rendre publiquement hommage pour la manière dont ils exécutent, dans des conditions souvent difficiles et avec des moyens trop fréquemment précaires, cette mission indispensable.

Au total, l'action de mon département ministériel doit être essentiellement orientée vers l'organisation du changement. En effet, aujourd'hui, l'industrie est l'instrument essentiel de la transformation de notre société, qu'il importe de guider dans le sens fixé par le Plan, en s'attachant à prévoir les mesures qui permettront de réaliser cette transformation sans traumatiser les hommes.

Je vous propose, afin d'y parvenir, de retenir trois grandes orientations dans l'action qui pourrait être menée avec votre accord en 1973. Il conviendrait, à la fois, de développer la vie industrielle régionale, d'explorer toutes les voies de la coopération européenne en ce domaine industriel et de susciter un monde industriel où l'homme pourrait plus aisément s'épanouir.

Comme pour la recherche scientifique, une réelle animation régionale apparaît désormais comme une voie privilégiée de la politique industrielle, dans la mesure où elle établit en profondeur les conditions de son succès.

Il faut en effet savoir que l'industrie nationale est dotée d'une structure très hétérogène. Les entreprises qui la composent sont si diverses, non seulement par leur taille mais aussi par leur comportement à l'égard des hommes comme dans la conduite de leurs affaires, qu'elles pourraient appartenir à des siècles différents.

Les statistiques étant établies sur des moyennes, on comprend que des indices globaux nettement plus faibles que ceux de nations qui nous ont précédés dans le développement ne soient pas contradictoires avec l'existence d'un nombre, encore restreint, d'entreprises à hautes performances et très dynamiques sur le plan international.

Cette situation explique également que l'industrie française possède, du fait même de la dispersion qualitative de ses structures, des marges de développement et de productivité supérieures, dans beaucoup de secteurs, à celles d'industries concurrentes et, en apparence, plus florissantes.

C'est bien ce que confirme l'analyse des meilleurs observateurs mondiaux qui voient dans la décennie 1970-1980 celle de la grande percée, certains disent même : du « miracle » industriel français.

Mais nous ne pourrions réaliser ces très grands progrès, à l'accélération desquels nous travaillons, que par une action en profondeur sur un très grand nombre d'entreprises moyennes ou petites qui assurent l'accompagnement de ces industries et qui, actuellement, restent encore psychologiquement isolées et à l'écart du mouvement actuel des techniques, des méthodes et des échanges.

Soyons clairs. Cette analyse ne signifie en aucune façon que je néglige le rôle des grandes entreprises dans le progrès industriel : je suis convaincu, au contraire, qu'il est majeur et je sais bien que ces grandes entreprises, actives sur le plan international, ont réalisé les mutations les plus frappantes, que ce sont elles qui exercent l'essentiel de la poussée de l'industrie française dans le monde et que de leur succès dépend largement celui de l'ensemble.

Mais à leur égard, le rôle des pouvoirs publics me paraît devoir être essentiellement un rôle d'accompagnement : faire en sorte que ces entreprises trouvent dans l'environnement juridique, financier et fiscal français des conditions, des institutions et des pratiques qui ne les pénalisent pas par rapport à leurs grands concurrents étrangers. Nous nous y efforçons chaque jour et, je peux le dire, avec un succès certain.

À l'égard de toutes les entreprises moyennes et petites, l'action de l'Etat doit être, au contraire, non plus d'accompagnement, mais d'animation, d'information et d'entraînement, dans l'esprit de ce qu'on appelle parfois l'administration de mission.

Or, l'enjeu est ici considérable, puisque ces entreprises — ces chiffres ne sont pas assez connus — emploient au total la moitié du personnel de l'industrie nationale, tandis que le tiers des investissements productifs y est réalisé et que 40 p. 100 de la valeur ajoutée de l'industrie en dépend. N'est-ce pas aussi dans ces petites et moyennes entreprises que se trouve le ferment des nouveautés, de la mobilité des idées, des expériences et des hommes ?

Il faut le dire : la France et les Français ont un besoin essentiel de ces petites unités de production. Ceux-ci peuvent y trouver un accomplissement personnel souvent plus complet que dans de grandes entreprises ; mais le pays les réclame aussi, dans la mesure où il apparaît indispensable aujourd'hui que nos campagnes conservent la présence d'un minimum d'activité humaine. Notre devoir à tous n'est-il pas d'éviter qu'une partie importante de notre territoire ne retourne à la friche, selon les perspectives que peuvent nous faire craindre des études récentes, brossant ce que l'on a légitimement appelé le « scénario de l'inacceptable » ?

Toute cette infanterie des entreprises industrielles moyennes et petites a donc un rôle important à jouer. Or, elles constituent l'essentiel du tissu industriel provincial, ou, si vous préférez, régional. C'est donc essentiellement pour elles que je tiens à donner une dimension nouvelle à l'action industrielle dans les régions.

Je compte y parvenir par la mise en place systématique de services régionaux dépendant du ministère, en prolongeant l'action appréciée mais trop partielle des arrondissements minéralogiques par l'installation de véritables délégués à l'industrialisation.

Je souhaite, en outre, provoquer grâce à eux une animation concertée des responsables locaux, qu'il s'agisse des élus locaux, des sociétés de développement régional, je le précise encore à M. Lebas, des services publics ou des professionnels : parmi les nombreuses institutions qui coopèrent à cette activité, je veux citer les chambres de commerce et d'industrie, dont les actions d'information et de service sont indispensables à l'accès de la grande masse de ces entreprises moyennes et petites à une vie industrielle à la fois efficace et prospère.

Le second thème privilégié de mon action voudrait être celui de la coopération industrielle européenne. Je ne souhaite pas ici peser, sur un plan doctrinal, le problème de la coopération entre Etats européens, mais seulement proposer de satisfaire par cette voie des besoins qui ne pourraient l'être autrement.

C'est en particulier le cas de beaucoup de programmes importants et coûteux, où il est clair que vouloir agir seul, ce serait le plus souvent renoncer, où la seule façon de progresser est de s'associer, quelle que soit la taille de nos entreprises concernées.

C'est pourquoi, après la réunion au sommet des neuf puissances de l'Europe de l'Ouest, qui a manifesté une volonté de construction européenne aussi claire que ferme, toutes les occasions devront être saisies, et même recherchées — j'en suis bien d'accord avec M. Lelong — tous les efforts devront être menés au niveau des entreprises et des administrations, pour développer moins des structures abstraites que des actions conjointes, pour supprimer les obstacles à la coopération entre industriels de pays différents, pour offrir de meilleures possibilités de rapprochement et d'échanges.

La France a déjà fait des propositions concrètes en ce sens ; elle ne ménagera pas ses efforts pour que des résultats positifs soient rapidement obtenus. Mais pour coopérer, il faut être plusieurs. A notre bonne volonté doit répondre celle de nos partenaires.

Enfin, il nous faut bâtir un monde industriel qui soit véritablement fait pour l'homme.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Beaucoup de choses assurément restent à faire pour que l'activité industrielle ne provoque plus de réaction de rejet, soit de la part de ceux qui y participent, soit de la part de ceux au milieu de qui elle se développe.

Mais faut-il la charger de cet excès d'indignité à laquelle une certaine mode la voue actuellement, la condamnant en bloc au nom des gênes et des nuisances qui accompagnent toute société en cours de développement ?

Je n'en crois rien, et voudrais au contraire vous faire partager ma conviction que l'entreprise industrielle est une des cellules humaines qui portent en elles le plus de possibilités d'accomplissement et de satisfaction pour les hommes de notre temps.

On y rencontre en effet — ceci est trop peu connu — une forte capillarité sociale, soulignée par la proposition importante d'employés qui accèdent à des postes de responsabilité par le travail : il faut savoir que près de la moitié des cadres d'entreprises sortent actuellement du rang. Mais l'entreprise est aussi une cellule très active dans le domaine de la formation et du perfectionnement, attentive à la recherche des qualifications, c'est-à-dire à la prospection, puis au développement des aptitudes.

Les problèmes de gestion et même de genre de vie ainsi posés, notamment en ce qui concerne les conditions de travail, nous paraissent infiniment plus proches des préoccupations et des revendications des travailleurs que les questions de propriété de nouveau évoquées par certains. Reconnaître et même proclamer l'intérêt pour le pays de disposer d'un vaste secteur nationalisé, presque toujours dynamique et souvent remarquablement géré, ne saurait conduire à accepter de modifier, dans l'improvisation et l'arbitraire, la carte actuelle des nationalisations.

Pour donner un contenu concret à ces réflexions et aux actions déjà entreprises dans le cadre de ce nouvel humanisme industriel qui commence à se dégager, je crois qu'il faut rester très attentif à l'attitude, souvent négative, des jeunes à l'égard de l'industrie. Elle fait apparaître en pleine lumière le poids réel des diverses insuffisances du monde industriel. Le ministre de l'industrie ne saurait prétendre, à lui seul, les éliminer ou les corriger. Il peut toutefois mener de nombreuses actions d'information, de persuasion et éventuellement de sanction propres à rapprocher les conditions de vie et de travail dans l'industrie française de ce que les Français peuvent légitimement en attendre.

Il va de soi, mesdames, messieurs, que ces orientations dont je viens de vous proposer les grandes lignes constituent bien l'amorce de cette politique industrielle d'ensemble souhaitée par plusieurs de vos rapporteurs.

J'ajoute simplement que ces directions de recherche et d'action devraient, comme celles du Plan, avoir une valeur plus indicative qu'impérative. Le domaine de l'industrie doit être, en effet, celui de l'adaptation permanente, car la réalité industrielle est et sera toujours profondément mouvante.

Il y a quelques années régnait encore un grand scepticisme sur l'avenir de l'industrie nationale : il n'était question que d'écarts technologiques, de déficits de gestion, de sous-industrialisation du pays, de défis auxquels il ne pouvait faire face. Aujourd'hui, les succès à l'exportation de l'industrie française, la compétitivité retrouvée de nos produits industriels incite toujours à crier trop vite au miracle. En fait, les succès sont toujours précaires comme les échecs sont provisoires. Il est nécessaire de ne se départir à aucun moment d'une indispensable vigilance et de poursuivre avec détermination l'action entreprise. La France est peut-être en train, comme on l'a dit, de réussir son industrialisation. Une telle éventualité n'annonce pas pour nous un temps de repos mais réclame au contraire une action renouvelée pour exploiter les premiers succès obtenus.

Au demeurant, le développement futur de notre industrie suppose que soient résolus un certain nombre de problèmes relatifs à notre approvisionnement en matières premières et en énergie. Enfin, certaines branches industrielles méritent des actions particulières, que j'évoquerai en conclusion de cette analyse.

Comme la plupart des grands pays, la France est très largement dépendante de l'étranger pour son approvisionnement en matières premières essentielles. Aussi bien le VI^e Plan nous a-t-il fixé comme objectif d'accroître la sécurité de nos approvisionnements dans ce domaine.

Une première constatation s'impose à ce sujet avec évidence. Rien de durable ne pourra être construit sans une active collaboration entre les pays industriels et ceux, souvent moins développés, qui détiennent dans leur sol les ressources indispensables.

Une politique généreuse et intelligente destinée à faire participer les pays du tiers monde au bénéfice de l'expansion mondiale est à cet égard la condition première de toute action. La France a joué dans ce domaine, vous le savez, un rôle de pionnier et elle continue à rechercher des solutions appropriées, soit dans les organisations internationales, notamment par ses initiatives en faveur de la stabilisation du cours des matières premières, soit dans ses relations bilatérales.

Une politique active de prospection n'en est pas moins nécessaire. Telle est la vocation spécifique du bureau de recherches géologiques et minières dont les efforts dans ce domaine seront développés, je peux en donner l'assurance à M. Duval.

M. Michel Duval. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Des actions coordonnées sont entreprises par son intermédiaire ou indirectement par le ministère du développement industriel afin d'assurer à notre pays des ressources suffisantes en cuivre, en nickel ou en titane.

A l'occasion de la préparation de la présente discussion budgétaire, les rapporteurs des commissions intéressées par les problèmes de l'énergie ont posé à mes services environ 140 questions : je ne saurais trouver meilleure démonstration de l'intérêt qui s'attache à ce secteur vital de notre économie dans une période où il connaît de telles mutations.

Les données permanentes de notre situation énergétique vous sont connues. C'est une dépendance, hélas ! croissante vis-à-vis des approvisionnements extérieurs. En 1971 nos ressources nationales ont couvert 30 p. 100 de nos besoins ; selon toute probabilité, elles devraient en couvrir environ 20 p. 100 en 1980.

C'est dire qu'au premier plan de nos objectifs figure, comme vous le savez, messieurs les rapporteurs, la recherche d'un approvisionnement conciliant les impératifs, à maints égards opposés, de la sécurité et du moindre coût.

Un tel objectif s'applique à l'évidence à la gestion courante des flux d'approvisionnements ; il s'exprime en particulier dans le jeu des règles qui gouvernent notre système pétrolier.

Mais ce n'est pas seulement, ni même principalement, par sa « capacité de réponse » aux événements conjoncturels que doit être appréciée l'aptitude de notre dispositif à faire face aux véritables problèmes : c'est en réalité la redistribution de l'effort d'exploration et de développement vers des zones géographiquement et politiquement diversifiées qui prépare les conditions d'un meilleur équilibre d'approvisionnement.

A ce titre, les résultats déjà obtenus au cours des dernières années par des sociétés françaises contribuent progressivement à ce rééquilibrage. C'est le cas, notamment, des gisements de la zone norvégienne de la mer du Nord, d'une part, et des côtes de l'Afrique centrale, Gabon, Congo, Nigéria, d'autre part.

Les investissements d'exploration nécessaires pour la poursuite de cette politique restent de l'ordre de grandeur fixé dans le VI^e Plan. Le maintien, au niveau de 200 millions de francs, de la dotation affectée à l'E. R. A. P. traduit, dans le projet de budget, la permanence de ces objectifs.

A ce propos, M. Lelong a semblé opposer la nature d'entreprise industrielle de l'E. R. A. P. destinée à faire des bénéfices et sa vocation d'établissement public chargé de promouvoir une politique nationale dans son secteur. Je ne vois là, monsieur le rapporteur, aucune contradiction, dans la mesure où le groupe Elf - E. R. A. P. doit se mesurer, dans cette industrie essentiellement internationale, à des entreprises d'une extraordinaire puissance qui mènent elles aussi une politique très vigoureuse et très précise.

Plus généralement, les investissements de développement des sociétés françaises devraient connaître, de leur côté, une augmentation de 20 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Enfin, la capacité nationale de raffinage a été, cette année, substantiellement accrue avec la mise en service de trois extensions à Berre, Lavera et Gonfreville, totalisant 21,5 millions de tonnes par an, ce qui portera le potentiel de raffinage du pays, à la fin de l'année, à 145 millions de tonnes par an. Compte tenu des extensions et créations prévisibles, la France devrait pouvoir raffiner, à la fin du VI^e Plan, 185 millions de tonnes par an, soit près de 70 millions de tonnes de plus qu'en 1970.

Tout cet effort doit être accentué, non seulement parce qu'il importe que nos sociétés disposent, à l'avenir, d'une capacité industrielle et d'une puissance financière convenables — j'en suis bien d'accord avec M. Lelong — mais plus encore parce qu'on assiste dans le monde à une nouvelle prise de conscience du poids des problèmes de l'énergie.

C'est à cause de l'importance et de l'urgence d'une action commune et malgré les immenses difficultés de l'entreprise que le sommet européen de Paris a délibérément donné à ce projet la consécration d'une initiative résolue.

Mesdames, messieurs, le second volet de notre politique énergétique, et sans doute le plus décisif en terme, repose sur le développement de l'énergie nucléaire. C'est en effet de son essor que l'on peut attendre un infléchissement notable de notre dépendance énergétique vis-à-vis de l'extérieur, un développement sûr et économique de l'offre d'énergie nécessaire aux besoins intérieurs, en même temps que la constitution d'une industrie nationale compétitive.

La réalisation d'un programme de cette importance suppose une organisation stable des structures industrielles. C'est dans ce sens que vont la conclusion d'accords plus étroits entre Creusot-Loire et Westinghouse, le renforcement de Framatome et la création de la société de fabrication des combustibles nucléaires.

D'autre part, la participation d'autres entités industrielles françaises à la réalisation du programme électronucléaire national fait l'objet d'une attention soutenue de mon département, soucieux à la fois de la diversification technique et des impératifs de l'indépendance nationale. C'est à ce souci que répond la demande faite aux groupes C. G. E. et Babcock-Fives de présenter des propositions tendant à une rationalisation des activités industrielles en France et à une association sur le plan européen des divers groupes intéressés par la réalisation de centrales nucléaires.

Les propositions que les industriels doivent nous présenter à ce sujet ne sont pas encore totalement mises en forme. Il est donc prématuré d'indiquer les solutions qui seront retenues, mais je peux affirmer que la volonté du Gouvernement en cette matière est sans ambiguïté.

Il faut, en outre, signaler l'intérêt des accords conclus entre le C. E. A., la société américaine Gulf et le G. H. T. R. pour la préparation d'une offre de centrale équipée d'un réacteur à haute température dont la réalisation, dans un cadre international, pourrait commencer dans les années 1974-1975. Le Commissariat a su, en l'espèce, s'associer dans de bonnes conditions et à temps au développement d'une technique d'avenir.

De même, dans le domaine des centrales surrégénératrices à neutrons rapides, l'accord intervenu entre E. D. F. et les sociétés

allemande et italienne R. W. E. et E. N. E. L. ouvre les voies d'une collaboration européenne fructueuse dans la mise au point industrielle d'une technologie prometteuse.

Le projet de loi déposé en ce sens, dont l'Assemblée aura bientôt à connaître, est destiné à donner à la réalisation du prototype sa sanction législative dans le strict respect de la nationalisation et du monopole d'E. D. F.

Parallèlement, la recherche d'une solution satisfaisante à terme au problème de notre approvisionnement en uranium enrichi a été poursuivie.

D'une part, sur le plan technique, sans négliger l'étude de tous procédés d'avenir, le C. E. A. achève la mise au point d'un dossier permettant la construction d'une grande usine d'enrichissement par diffusion gazeuse.

D'autre part, sur le plan industriel, le C. E. A. a pris l'initiative de la création d'une organisation européenne, Eurodif, qui pourrait permettre de prendre dans un délai de deux ans la décision de construire une usine européenne, dont M. Volumard a bien saisi l'importance. Le C. E. A. s'est attaché à développer la possibilité de valoriser hors d'Europe cette technique française.

La mise en œuvre effective de ce plan nucléaire impose des efforts financiers considérables : les uns trouvent leur traduction dans la subvention de 930 millions de francs attribuée au C. E. A. pour 1973 au titre de l'énergie ; les autres concernent la construction de centrales et relèvent du budget d'investissement d'E. D. F. qui, à ce titre, augmentera des deux tiers entre 1972 et 1973.

L'action du ministère du développement industriel et scientifique dans le domaine du gaz naturel s'exerce dans deux directions complémentaires. Il s'agit, d'une part, de veiller à l'approvisionnement satisfaisant du pays, afin d'assurer les utilisations spécifiques du gaz naturel.

A ce titre, les divers contrats d'importation signés, soit isolément, soit conjointement avec d'autres importateurs européens, permettront, avec les ressources proprement nationales, de porter à une trentaine de milliards de mètres cubes par an les quantités de gaz disponibles en 1980, contre 13 milliards en 1971. Ceux qui parlent à ce sujet de malthusianisme devraient, je crois, méditer ces chiffres.

D'autre part, l'action du ministère s'est portée sur le redressement de la situation financière de Gaz de France. Les hausses des tarifs de vente aux distributions publiques, la mise sous le régime de la liberté contrôlée des prix de vente aux utilisateurs importants participent de cette action dont les résultats commencent à se faire jour.

Cependant, tout en reconnaissant la nécessité pour le service national de disposer d'une souplesse tarifaire suffisante, le ministère du développement industriel a veillé à ce que les hausses intervenues soient maintenues dans des limites raisonnables afin de réduire leur incidence sur les prix industriels et les dépenses des foyers domestiques.

En troisième lieu, le projet de budget qui vous est présenté comprend, en faveur des Charbonnages de France, une subvention de près de 1.750 millions de francs. Ce chiffre résume à lui seul la nouvelle dégradation des conditions d'exploitation des houillères nationales après le répit offert par les hausses spectaculaires des prix de vente en 1970 et 1971. L'évolution des charges de l'entreprise appelle dans les années prochaines, hélas ! un accroissement annuel de 250 à 300 millions de francs du déficit d'exploitation, sauf hausse brutale des prix de l'énergie.

L'essentiel est donc de poursuivre avec ténacité — je peux le confirmer à MM. Lelong et Lebas — l'effort de conversion déjà entrepris, de manière à offrir aux mineurs des possibilités d'emploi qui puissent garantir leur avenir dans le respect des règles fixes d'un strict volontariat. Pour sa part, le Gouvernement n'a pas ménagé ses initiatives en ce sens. Des résultats notables ont été obtenus dans le Nord et le Pas-de-Calais, mais la situation en Lorraine et surtout dans le Centre-Midi requiert à l'évidence une adaptation des procédures suivies. Des propositions précises propres à résoudre ce difficile problème, suivant le vœu de MM. Duval et Lelong, seront prochainement formulées à cet égard. Le Parlement en sera, bien entendu, informé.

Je peux dès maintenant indiquer à M. Duval que les problèmes qui se posent, dans ce contexte, aux communes minières préoccupent également le Gouvernement. Un début de solution leur a été apportée dans la région du Nord-Pas-de-Calais. Je retiens avec beaucoup d'intérêt sa suggestion de créer un fonds d'action locale pour hâter le règlement de cette question.

Mon attention a été attirée par les parlementaires mosellans sur l'évolution de la production des houillères du bassin

de Lorraine. Le Gouvernement s'en tient à ce sujet à l'application de la politique résumée par l'accord conclu à Forbach en février 1971.

Cette politique tend pour l'essentiel à modérer la vitesse de concentration du bassin sur ses trois principaux sièges pour donner à l'économie régionale et aux hommes des possibilités satisfaisantes d'adaptation. La gestion des effectifs du bassin est actuellement conforme à cet objectif. Cependant le niveau de production correspondant est aléatoire car il dépend naturellement, pour une politique d'effectifs donnée, de plusieurs paramètres qui, pour certains, ont connu une évolution passagèrement défavorable en 1972 : une production anormalement basse sera donc constatée cette année. Je pense toutefois que le bassin surmontera les difficultés actuelles et retrouvera des conditions de marche cohérentes avec la politique à long terme qui a été arrêtée. Les Charbonnages de France veilleront, à ma demande, lors de l'examen des programmes de production pour 1973 auquel ils procéderont prochainement, à ne laisser échapper aucune possibilité de rétablir la situation et à faire en sorte que le bassin dispose effectivement des moyens de son avenir.

Mesdames, messieurs, les orientations majeures de notre action dans le domaine de l'énergie s'inscrivent ainsi dans une politique à long terme qui, par-delà les inévitables secousses conjoncturelles, tend à assurer la permanence des desseins : un approvisionnement abondant et sûr permettant de satisfaire, à un coût raisonnable, les besoins d'une économie en forte croissance et les aspirations d'un mieux-être social, tout en développant un secteur industriel sain et vigoureux.

Parallèlement à cette politique, le ministère du développement industriel et scientifique intervient également pour favoriser l'amélioration des structures de l'industrie, pour conforter certaines industries de pointe et pour permettre le développement de l'innovation. L'action du ministère apparaît, en outre, dans un certain nombre de branches pour lesquelles une intervention spécifique est nécessaire. Elle s'exerce enfin dans la promotion de la moyenne et petite entreprise.

Il convient, en premier lieu, d'encourager la restructuration des secteurs industriels. L'Institut de développement industriel doit y aider. Il a maintenant défini sa méthode et le niveau de ses interventions. Il a commencé à agir. Tout en l'aidant à achever de régler ses problèmes de financement, nous devons veiller — j'en suis bien d'accord avec vos rapporteurs — à ce que ses interventions se situent très précisément dans le cadre de la politique générale déterminée par les pouvoirs publics.

A ce sujet, je peux assurer à M. Lelong que l'I. D. I. restera un instrument de la politique industrielle du Gouvernement, notamment à l'égard des entreprises moyennes. Je rappelle que celles-ci ont bénéficié jusqu'à présent des deux tiers des cinquante-sept interventions réalisées depuis l'origine par l'Institut.

Devons-nous craindre, par ailleurs, avec M. Lebas, que l'I. D. I. ne fasse concurrence aux banques ? Je ne le crois pas, dans la mesure où cet organisme ne peut intervenir que dans les cas où un financement traditionnel ne peut être mis en place, sa mission spécifique étant d'apporter des fonds propres aux entreprises.

Mesdames, messieurs, je ne peux évidemment, sous peine de lasser votre attention que j'ai déjà retenue très longuement, évoquer que la situation des secteurs les plus significatifs : sidérurgie, chimie, textile, mécanique et électronique.

Dans un contexte caractérisé par une concurrence de plus en plus vive, la sidérurgie française a dû, pour consolider ses positions, d'une part, créer de nouvelles usines permettant de produire au meilleur coût, d'autre part, poursuivre la rénovation des équipements existant dans les régions de production traditionnelle.

Après l'usine de Dunkerque, dont la réalisation aura entraîné, pour la période 1966-1975, la création de 7.000 emplois, il a été décidé de créer à Fos une seconde unité de production littorale, dont le promoteur a été le groupe lorrain Wendel-Sidélor.

Les difficultés de financement, essentiellement nées de la très sensible détérioration de la conjoncture en 1971 et 1972 et, accessoirement, de quelques erreurs de prévision justement signalées par M. Lebas, n'ont pas affecté le calendrier d'exécution des travaux. Mais elles ont conduit le groupe lorrain à rechercher des partenaires et, dans l'immédiat, à s'associer avec Usinor.

Pour sa part, le Gouvernement a toujours souhaité, compte tenu de l'ampleur du projet et de la nécessité d'assurer le déve-

loppement de la nouvelle capacité de production dans les meilleures conditions possibles, que la société Solmer s'ouvre à des associés français et, éventuellement, étrangers, de préférence européens.

Le caractère évolutif des négociations actuellement entreprises sur ces deux plans ne me permet pas encore de vous présenter un bilan financier complet de l'opération, comme le souhaitait M. Lelong, mais je peux vous assurer que les engagements de l'Etat seront mesurés avec la plus extrême vigilance, bien entendu sous le contrôle du Parlement.

De plus, l'effort de rénovation entrepris par la sidérurgie française pour les équipements des régions de production traditionnelles se poursuit. Sur le plan social, toutes les mesures d'accompagnement nécessaires ont été prises. Elles résultent du dispositif mis en place en application de la convention générale entre l'Etat et la sidérurgie. Dans le cas de la Lorraine, elles ont été complétées, dans les domaines économique et social, par l'important programme arrêté par le comité interministériel du 21 décembre 1971 sur proposition du ministre du développement industriel et scientifique.

Au total, la sidérurgie française ne se trouve pas aujourd'hui en mauvaise position par rapport à ses concurrentes. Les investissements réalisés en application de la convention conclue avec l'Etat en 1966 lui ont permis d'améliorer sensiblement sa productivité, dont le taux d'accroissement a été en moyenne de 6,7 p. 100 par an.

En 1971 et 1972, elle a traversé, comme ses concurrents, une période de basse conjoncture. Mais au vu des résultats actuellement connus, il semble que les sociétés françaises aient, dans l'ensemble, relativement mieux résisté que les autres.

De son côté, l'évolution de l'industrie chimique française, qui s'écarte actuellement des objectifs ambitieux que lui avait fixés le VI^e Plan, mérite d'être suivie très sérieusement, comme l'a fort bien compris M. Valade. Certes, l'accroissement de production constaté en 1971, soit 8 p. 100 en volume par rapport à 1970, se maintient en 1972. Mais l'évolution du commerce extérieur me paraît préoccupante : le taux de couverture qui, d'après les rapports du VI^e Plan, devrait atteindre 1,3 en 1975, est inférieur à 1 en 1971, et les résultats du premier semestre de 1972 confirment cette tendance.

Or, il me paraît indispensable au développement industriel de la France que notre industrie chimique soit en mesure de fabriquer sur place les principaux produits de base nécessaires à la plupart des secteurs productifs d'aujourd'hui. La situation conjoncturelle mondiale a incité les grands groupes chimiques internationaux à différer certains investissements dans le domaine de la chimie lourde.

L'industrie française ne paraît pas avoir pu mettre à profit cette période de répit pour résorber son retard par rapport à certains de ses concurrents. Sans doute, le VI^e Plan a-t-il inscrit la chimie parmi les secteurs prioritaires, mais la réalisation du programme prévu pose de sérieux problèmes de financement. Je suis cependant déterminé à stimuler cette nécessaire accélération des investissements, ne serait-ce que pour hâter la solution des problèmes d'emploi qui se posent, en nombre heureusement limité mais réel, dans cette branche.

Quant aux industries proches de la chimie ou qui peuvent lui être assimilées — la pharmacie, les industries du caoutchouc, du verre, des peintures, des produits d'entretien, des corps gras — elles emploient environ 370.000 personnes. Elles suivent une progression variable suivant les branches, parfois très brillante dans certains secteurs, comme le verre et les pneumatiques, où les groupes français, tout en développant l'emploi dans plusieurs régions de notre pays, ont atteint une dimension multinationale.

Dans le secteur public, votre rapporteur de la commission de la production a souligné les difficultés que traverse l'entreprise minière et chimique, qui se traduisent par une lourde charge pour l'Etat. De fait, l'activité de cette entreprise s'exerce presque exclusivement dans deux secteurs qui viennent de connaître une crise profonde au niveau mondial : la potasse d'une part, les engrais, notamment azotés, d'autre part.

Dans ces conditions, les mesures de réorganisation interne, si elles sont absolument nécessaires, comme l'a souligné avec force votre rapporteur, ne sont pas suffisantes. Des plans de rationalisation et de diversification, à moyen et long terme, sont actuellement examinés dans mes services. Il serait désolant que l'effort de productivité et d'assainissement financier entrepris, notamment aux mines domaniales de potasse d'Alsace, puisse être remis en cause par le conflit social actuel.

En ce qui concerne C. D. F.-chimie, les résultats, sans être aussi satisfaisants qu'on pouvait l'espérer, sont cepen-

dant plus encourageants. Ils justifient, en tout cas, le regroupement opéré. L'engagement du steam-cracking de Carling devrait permettre de les consolider.

Contrairement à une opinion fâcheusement répandue, l'industrie textile et l'industrie de l'habillement sont loin d'être en déclin en France. Au contraire, elles jouent et devraient continuer à jouer un rôle économique et social de première importance. A titre d'illustration, je rappellerai qu'elles occupent près de 750.000 salariés, soit environ 10 p. 100 des effectifs de l'industrie.

A la suite des importantes restructurations intervenues ces dernières années et des efforts de modernisation des entreprises, l'industrie textile a amélioré sensiblement sa productivité et sa compétitivité. Le développement des ventes de produits français à l'étranger en est la meilleure preuve.

C'est ainsi que le solde bénéficiaire des échanges de produits textiles, non compris les matières premières, a atteint 2,6 milliards en 1971, soit 20 p. 100 de l'excédent global de la balance française des produits manufacturés, et qu'il dépassera très certainement ce chiffre en 1972, puisqu'il atteignait déjà, pour les trois premiers trimestres, 2,5 milliards de francs, contre 1,8 milliard de francs pour la même période de 1971.

De leur côté, par leur dynamisme et leur créativité, les industries de l'habillement connaissent des succès non moins remarquables, puisque le solde bénéficiaire de leurs échanges extérieurs, qui était de 830 millions de francs en 1971, dépassera le milliard en 1972. Grâce à des actions collectives, dont la création d'un échelon permanent de promotion du vêtement français à New York est un exemple auquel j'attache un prix plus que symbolique, l'expansion des ventes à l'étranger devrait se poursuivre sur des bases solides.

Il y a là des signes très encourageants, qui témoignent de la reprise de confiance des industriels. Toutefois, l'adaptation des entreprises à un marché de plus en plus ouvert est loin d'être terminée et la concurrence désordonnée de pays à économie trop différente de la nôtre risquerait de remettre en cause les résultats acquis.

Dans l'industrie mécanique, l'action menée par mon département comporte d'abord une action d'ensemble, le « plan mécanique », et un certain nombre d'actions sectorielles.

Décidé au cours d'un comité interministériel de politique industrielle au début de 1971, en liaison avec le classement de la mécanique comme secteur prioritaire du VI^e Plan, le programme mécanique a atteint en 1972 sa phase de maturité.

Il est trop tôt pour porter un jugement sur les effets de ce plan. Je constate toutefois que, malgré une conjoncture internationale défavorable, l'activité, en volume, s'est maintenue à un haut niveau, avec un taux de croissance probable de 6 p. 100 en 1972. La balance commerciale, désormais équilibrée, est encore en voie d'amélioration.

Seul point noir : l'accroissement insuffisant des investissements. J'étudie actuellement les moyens de stimuler leur développement afin d'éviter que la reprise de la demande en matière de biens d'équipement ne profite avant tout à l'importation, comme ce fut plusieurs fois le cas dans le passé.

Dans le domaine des industries de pointe, et notamment dans celui de l'électronique, lui aussi considéré comme prioritaire par le VI^e Plan, les pouvoirs publics ont entrepris une action destinée à développer la capacité technologique de nos entreprises et à valoriser sur les marchés civils les efforts de recherche qui avaient d'abord bénéficié de crédits militaires. C'est l'objet du « plan composants », pour lequel 3,5 millions figurent à mon budget.

C'est également le but du « plan électronique professionnel » pour lequel je vous demande 85 millions d'autorisations de programme. Il s'agit ici — je tiens à le bien préciser à vos rapporteurs — non d'une aide automatique à une branche en difficulté ou de quelque subvention déguisée à tel ou tel groupe français, mais bien d'une aide à l'innovation accordée dossier par dossier après un examen technique approfondi. J'affirme, d'autre part, que le bénéfice de cette procédure est destiné à toutes, je dis bien toutes, les entreprises de ce secteur, dès lors qu'elles font la preuve de la qualité de leurs recherches, dans la limite des crédits disponibles.

Parallèlement à cette action dans les grands secteurs de l'économie, le ministère du développement industriel poursuit également une politique expérimentale de promotion de la petite et moyenne industrie, caractérisée par le souci de

concilier, selon des formules nouvelles, la poursuite d'un objectif commun et le respect de l'autonomie et des particularités des partenaires régionaux.

Toutes les opérations doivent respecter un cadre général défini au niveau national et qui suppose une priorité à l'implication directe des chefs d'entreprise, un rassemblement de tous les organismes et personnes concernés au sein d'une association régionale en vue de mener une action permanente, et, enfin, un engagement de participer à une analyse en commun des expériences effectuées.

Ce programme a concerné ou va concerner l'Alsace, l'Aquitaine, la Bourgogne, le Nord, l'Auvergne, la région de Cholet, le Midi-Pyrénées, la région parisienne, la Haute-Normandie, les Pays de la Loire, la Provence-Côte d'Azur et la Bretagne. Il va ainsi atteindre plusieurs milliers d'industriels.

En ce qui concerne l'aide à l'innovation, elle résulte finalement de la conjugaison de tous nos efforts, qu'il s'agisse de l'aide au pré-développement, de l'action de l'A. N. V. A. R., de la lettre d'agrément innovation, ou de la toute récente Sofinnova, la société pour le financement de l'innovation. Je porterai, à cet égard, toute mon attention à faire fructifier l'œuvre entreprise par mon prédécesseur et qui commence à produire ses premiers effets.

Pour financer ces divers modes d'intervention, je vous propose d'accorder à mon département des dotations accrues, notamment en ce qui concerne le pré-développement et les crédits d'action de politique industrielle. Pour ces derniers, je vous demande quatre-vingt-huit millions de francs d'autorisations de programme.

Je voudrais préciser à leur propos, afin de répondre complètement aux soucis manifestés par certains membres de vos commissions, qu'à mon sens l'intérêt de ces crédits est d'échapper largement à toute programmation rigoureuse.

Cela ne signifie pas pour autant que j'écarte toute action pluriannuelle : en matière de formation professionnelle, d'amélioration de notre approvisionnement en cuivre, ou de promotion collective des produits français à l'étranger, le succès réclame quelque continuité dans l'effort.

Mais l'intérêt essentiel de cette forme d'action est de permettre aux pouvoirs publics d'intervenir rapidement et avec le minimum de formalités pour répondre aux besoins apparus en dehors de toute prévision possible.

Au total, monsieur le président, mesdames, messieurs, quatre lignes de force communes aux politiques industrielle et scientifique que nous nous efforçons de mener me paraissent ressortir de ce trop long exposé.

Il faut d'abord reconnaître, et même proclamer, que c'est bien l'avenir du pays qui est en cause dans l'un et l'autre cas. C'est évident pour la recherche scientifique et technique, source importante de notre rayonnement interne et de notre influence dans le monde, facteur essentiel de la capacité d'innovation et de renouvellement de notre potentiel économique, la première, au fond, de nos épargnes.

C'est également certain pour l'industrie, base nécessaire du renforcement des structures de notre économie, moyen privilégié pour donner aux jeunes les emplois qu'il leur faut, fondement de tout progrès social.

Au-delà des dossiers souvent complexes et difficiles que j'ai ouverts devant vous, des chiffres et des statistiques qu'après vos rapporteurs je vous ai rappelés, c'est tout cela, c'est-à-dire en définitive les conditions de vie que nous préparons à nos enfants, qui reste au centre de notre débat d'aujourd'hui.

Mais cet avenir industriel et scientifique du pays n'est pas n'importe quel avenir. L'enjeu est trop grave pour que nous acceptions de le jouer dans le désordre.

Fidèles à notre conception d'une économie concertée, également éloignée du laisser-faire anarchique et de l'interventionnisme autoritaire, nous croyons à la nécessité de garantir la liberté de l'entrepreneur, comme du chercheur tout en confiant à l'Etat les tâches indispensables d'animation, de coordination, de contrôle.

C'est dans cet esprit que nous croyons nécessaire de prévoir et de préparer l'avenir de l'industrie et de la recherche nationale en fonction des grandes orientations fixées par le Plan — c'est-à-dire par vous-mêmes — et qui demeure pour nous l'« ardente obligation » reconnue par le général de Gaulle.

Cette quête cohérente de l'avenir français débouche naturellement — c'est ma troisième conclusion — sur l'ouverture de notre pays vers le monde extérieur.

L'exigence de coopération internationale, et plus particulièrement européenne, est sans cesse revenue dans nos analyses. Ce n'est pas seulement parce que nous sommes, aujourd'hui, dans un monde sans frontière où l'industrie revêt volontiers des formes multinationales ; ce n'est pas seulement parce que la vocation de recherche transcende, par définition, les frontières des nations. C'est aussi parce qu'il est, à proprement parler, de notre intérêt de former un groupe avec nos voisins et amis, de nous associer avec tous les partenaires de bonne volonté pour réaliser les grandes entreprises qu'appelle le monde moderne et que, seuls, nous ne pourrions mettre en œuvre.

Mais cet impératif de la coopération internationale ne saurait nous faire oublier ce qui demeure, pour nous, l'exigence essentielle, celle de l'indépendance de la nation.

Nous faisons volontiers nôtre la devise de notre jeune industrie de l'informatique : exister d'abord, coopérer ensuite.

Exister, non pour cultiver nos différences ou pour suivre je ne sais quel rêve nationaliste, mais simplement pour donner aux forces vives de notre économie, à nos savants et à nos chercheurs, comme aux travailleurs français, la garantie qu'ils sont en droit d'attendre de nous, c'est-à-dire la mise en valeur des produits de leur travail.

Là encore, les leçons du général de Gaulle rejoignent naturellement les exigences de l'économie, de la technique et de la science d'aujourd'hui.

M. Lucien Neuwirth. Très bien !

M. le ministre du développement industriel et scientifique. C'est, finalement, sur notre volonté politique de doter le pays d'une industrie et d'une science dignes de son passé et des espoirs que nous mettons dans son destin que nous vous demandons de nous juger.

Nous le faisons avec confiance, car le bilan que nous vous présentons est, me semble-t-il, garant de la réussite des grandes ambitions que nous souhaitons réaliser pour le pays, avec vous et grâce à vous. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. Dans la suite de la discussion des crédits, la parole est à M. Védrières.

M. Henri Védrières. Contrairement à vos affirmations optimistes, monsieur le ministre, le projet de budget que vous nous présentez pour la recherche scientifique confirme, hélas ! les jugements sévères que nous avons déjà portés sur la politique qui est pratiquée dans ce domaine depuis plusieurs années.

En effet, il ne fait qu'aggraver encore la situation des organismes de recherche publique et de leurs personnels.

Tout d'abord, l'infléchissement de l'effort de recherche, qui a débuté en 1969 et qui n'a fait que s'accroître dans les années qui ont suivi, est maintenu et accru. L'augmentation des autorisations de programme pour l'« enveloppe recherche » n'est, en valeur, que de 4,5 p. 100 par rapport à 1972, soit, en volume, 0,8 p. 100. De votre aveu même, l'essentiel de ces dotations est réservé au renouvellement des matériels et ne permet qu'un petit nombre d'opérations nouvelles.

Quant à l'augmentation des crédits de fonctionnement, elle compensera à peine les hausses de prix et ne correspond qu'à peu de mesures nouvelles. On peut dire que, pour l'ensemble des services publics de recherche, elle équivaut, en fait, à une baisse de leurs crédits de fonctionnement.

C'est 1,8 p. 100 du produit national brut que recevra l'ensemble de la recherche en 1973. Ainsi serons-nous ramenés, l'an prochain, au niveau de 1963. Nous voilà loin des promesses faites il y a trois ans et même des propositions finales de la commission « recherche de plan », propositions qui ont déjà été jugées très insuffisantes par la grande majorité des scientifiques !

La comparaison entre les budgets publics de recherche, en France, et ceux des autres pays membres de la Communauté économique européenne, entre 1968 et 1972, révèle que le taux d'augmentation n'a été que de 19,2 p. 100 pour notre pays, alors que le taux moyen pour l'ensemble de la Communauté a été de près de 50 p. 100.

On peut remarquer, au passage, qu'une comparaison analogue, portant sur les crédits des recherches militaires, aurait un résultat tout à fait différent : notre pays arriverait en tête. N'est-il pas vrai, en effet, que, sur trois francs consacrés à la recherche, en France, plus de deux francs vont à la recherche militaire ?

Mais, si vous abandonnez toute référence aux textes du Plan, en termes de crédit, on ne peut en dire autant pour ce qui est des orientations, que nous avons déjà été amenés à dénoncer.

Les réformes de structure des organismes de la recherche civile publique, dont vous venez de parler, comportent des aspects inquiétants quant à l'avenir de ces organismes.

Vous vous appliquez, comme vos textes le disent, à « faire participer la recherche à une stratégie de développement industriel », c'est-à-dire, d'une part, à mettre l'ensemble du potentiel de la recherche scientifique au service de grands groupes et à sacrifier, en dépit de vos affirmations, la recherche fondamentale et appliquée ; d'autre part, sous couvert de recherches de développement, comme sous couvert de recherches militaires, à permettre des transferts importants de fonds publics vers ces mêmes groupes.

Certes, en 1973, la progression des crédits pour la recherche fondamentale sera, avez-vous déclaré, légèrement supérieure à la progression moyenne des crédits de l'enveloppe : en valeur, 6,1 p. 100, contre 4,5 p. 100. Cette progression est cependant faible, comme l'est la masse des crédits. Au surplus, comment ces crédits seront-ils répartis ?

Conformément : aux options du Plan, vous sacrifiez en effet, purement et simplement, certains secteurs, tel celui de la physique : c'est ainsi que les crédits consacrés à l'étude de la matière et du rayonnement n'augmentent que de 1,6 p. 100 en valeur. Et lorsque vous accordez une priorité à d'autres secteurs, tel celui des sciences de la vie, qui a été particulièrement défavorisé ces dernières années, c'est parce que vous y voyez un moyen d'aider des groupes privés, pharmaceutiques par exemple. Quant aux crédits de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, ils ne progressent guère.

Ce qu'il faut, c'est accorder des crédits à la recherche fondamentale, mais dans l'intérêt même du développement des sciences. Ce qu'il faut, c'est accorder des crédits aux sciences de la vie — et plus que vous ne le faites — mais aussi aux sciences physiques, chimiques et humaines.

Les sciences humaines ! Elles aussi bénéficient, certes, d'une priorité dans le Plan. Mais, outre que la masse des crédits qui leur sont alloués reste très faible, vous ignorez leur aspect de sciences fondamentales et n'envisagez que leur aspect de sciences appliquées, avec l'espoir qu'elles vous fourniront des données pour résoudre les problèmes sociaux et idéologiques que crée votre politique. Il n'en reste pas moins qu'au quart de l'exécution du Plan un huitième seulement des sommes prévues y a été consacré.

D'autre part, il faut considérer que l'augmentation des autorisations de programme pour le Centre national de la recherche scientifique correspond à la part croissante accordée aux actions thématiques programmées, qui progressent de 40 p. 100, contre 12 p. 100 pour les autres autorisations de programme.

Au C. N. R. S. comme à l'I. N. S. E. R. M., par le moyen des actions thématiques programmées, vous tentez d'imposer de façon autoritaire, hors de tout contrôle des scientifiques, les thèmes de recherche que vous préconisez, en accord avec la grande industrie et avec pour seul critère son profit.

C'est donc à juste titre que nous parlons de « sacrifice de la recherche fondamentale et appliquée » et que nous affirmons que l'accent est mis sur la recherche dite de développement.

Pour nous, la recherche de développement doit permettre de valoriser aussi rapidement que possible les résultats de la recherche fondamentale et appliquée. Nous considérons que la recherche scientifique doit être un des moteurs de l'économie et profiter à tous, et non, comme c'est le cas actuellement, être essentiellement orientée vers l'obtention de surprofits pour quelques grands groupes privés.

Si, dans le projet de budget que vous nous présentez, l'accroissement apparent des sommes consacrées aux recherches à finalité industrielle est encore plus faible qu'au cours des années passées c'est, d'une part, parce que vous n'envisagez la recherche de développement que comme un moyen, parmi d'autres, de transfert de fonds publics à l'industrie privée...

M. Bernard Lebas, rapporteur pour avis. Soyez sérieux !

M. Henri Védrières. ... ce que vous reconnaissez lorsque vous écrivez dans votre note de synthèse sur l'enveloppe de la recherche : « La diminution des actions traditionnelles est plus que compensée par l'essor de nouveaux modes d'aide à l'industrie ». C'est, d'autre part, parce que vous conservez en réserve, au Fonds d'action conjoncturelle, 331 millions de francs que vous utilisez comme il vous conviendra, pratiquement sans aucun contrôle du Parlement, pour aider telle ou telle société.

Enfin, sous couvert de poursuite du « plan électronique professionnelle civile », ce sont 85 millions de francs que vous donnez à la Thomson-C. S. F., groupe privé qui reçoit annuellement de l'Etat, par ailleurs, des centaines de millions de francs. Une société privée se voit ainsi attribuer une somme presque égale à celle que représentent les autorisations de programme destinées à la recherche dans toutes les universités françaises, soit 93 millions de francs !

Nous pourrions citer d'autres exemples.

Si j'ai bien compris, monsieur le ministre, vous avez annoncé que le Commissariat à l'énergie atomique achèterait aux Etats-Unis une coûteuse licence de centrale nucléaire, aux frais, bien entendu, des contribuables, et vous en confieriez l'exploitation commerciale à un groupe d'industriels privés. Ne s'agirait-il pas, avec la Compagnie électromécanique, dont vous avez parlé, de Creusot-Loire, de Pecliney-Ugine-Kuhlmann ?

Je vous pose la question : quel sera, pour la nation, le prix de ce remarquable cadeau offert aux sociétés concernées ?

A la pénurie générale, à la sélectivité accrue et à la réorientation des recherches des organismes publics de recherche, aux cadeaux à quelques groupes monopolistes s'ajoute, comme les années précédentes, une politique particulièrement néfaste pour les personnels de la recherche publique.

Cette politique, qui est aggravée chaque année et que nous dénonçons avec la plus grande vigueur, se traduit par une tentative accentuée de mettre en place, systématiquement, la mobilité forcée des personnels, notamment au C. N. R. S., où de graves menaces pèsent sur l'avenir des chercheurs. Une telle mobilité est génératrice d'insécurité d'emploi, de chômage. Cette politique tend à faire former par les organismes publics de recherche des cadres dont l'industrie a besoin.

Cette politique se traduit aussi par la détitularisation des personnels de la recherche, le développement des contrats de recherche excluant toute garantie d'emploi et de carrière, et enfin par une grave insuffisance du nombre des créations de postes : 700 postes, dont 200 de chercheurs, même pas la moitié des prévisions minima du Plan. Ainsi, il n'y aura pas de renouvellement ni de renforcement des équipes existantes, pas de possibilités d'en créer de nouvelles, et l'avancement des personnels restera bloqué.

Prenons une nouvelle fois l'exemple du C. N. R. S. Nous examinerons, à l'occasion de la discussion du projet de budget du ministère de l'éducation nationale, les crédits qui lui seront accordés pour 1973. Néanmoins, il est nécessaire d'en parler dès maintenant car c'est un exemple significatif et parce qu'il reste encore — pour combien de temps ? — l'organisme essentiel de recherche fondamentale en France.

Pour les personnels, les objectifs fixés pour 1970 par le V^e Plan n'ont pas été atteints ; ils ont été simplement reportés à 1975. Au cours du VI^e Plan, il devait être créé annuellement 500 postes de chercheurs et 1.000 postes d'ingénieurs, techniciens et administratifs. Or il y en a eu respectivement 250 et 417 en 1971, 130 et 175 en 1972, et, en 1973, il n'y en aura que 80 et 270 ! A l'I. N. S. E. R. M. seront créés seulement les deux tiers environ du nombre des postes qui ont été créés en 1972.

C'est l'ensemble de cette politique que, le 26 octobre, toutes les organisations syndicales de l'enseignement supérieur et de la recherche ont, ensemble, durement critiqué et condamné.

Vous avez, cet après-midi, avoué que, prochainement, 80 p. 100 de nos ressources énergétiques dépendraient de l'étranger : on voit quel cas vous pouvez faire de l'indépendance nationale !

M. Bernard Lebas, rapporteur pour avis. C'est une question de géographie !

M. Henri Védrières. A votre politique profondément antidémocratique, contraire au véritable intérêt de la science, contraire à l'intérêt national, s'oppose celle que nous proposons dans le programme commun de gouvernement de la gauche.

A votre conception de la recherche scientifique au service des grands groupes monopolistes, nous opposons celle de la recherche scientifique au service des besoins sociaux, économiques et culturels de la nation.

Pour un gouvernement démocratique, les objectifs dans le domaine de la recherche sont inséparables des autres aspects de son action et l'effort de recherche s'accomplira en fonction de deux critères primordiaux : la participation de la France à l'avancement de la connaissance et la satisfaction des besoins individuels et collectifs.

Un gouvernement démocratique, bien loin d'opposer recherche fondamentale et production, établira un équilibre entre la

recherche fondamentale, la recherche appliquée et la recherche de développement ; grâce aux nationalisations, il apportera une solution aux rapports recherche-production.

Pour la démocratisation de la recherche, il associera les scientifiques aux choix à faire et garantira leur liberté d'investigation et de publication ; il accordera une place prépondérante aux organismes publics de recherche, tels le C. N. R. S. et l'enseignement supérieur, le Commissariat à l'énergie atomique, les organismes publics de recherche médicale, de recherche agronomique, les centres et laboratoires rattachés à des ministères économiques ou créés par les entreprises nationales.

Un pouvoir démocratique fera en sorte que la majeure partie de la recherche soit financée par le budget de l'Etat et que les entreprises nationales et celles du secteur privé contribuent, elles aussi, au financement des activités de recherche. Il soumettra les contrats à une réglementation rigoureuse et diminuera la part des recherches militaires.

Tout en accroissant considérablement le potentiel français de recherche, et en rendant ainsi la production nationale indépendante de l'avance scientifique et technique de l'étranger, il favorisera la coopération internationale.

L'accroissement du nombre des travailleurs scientifiques et la revalorisation de leur situation seront des aspects importants de sa politique : tous les personnels bénéficieront d'une sécurité de carrière et de garanties statutaires qui seront définies après consultation des organisations syndicales représentatives.

En votant contre votre budget, nous avons conscience d'agir pour que ces idées, que nous soumettons à l'examen et à l'approbation des scientifiques ainsi qu'à celle de tout notre peuple, permettent, en devenant la réalité de demain, un développement sans précédent de la science française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Cazenave.

M. Franck Cazenave. Mes chers collègues, je crains de ne pas développer les mêmes arguments que ceux de l'orateur précédent. Vous me le pardonnerez, monsieur le ministre ! (*Sourires.*)

M. Henri Védrières. Le contraire nous eût étonné !

M. Franck Cazenave. Je ne m'en cache pas, mon cher collègue !

Monsieur le ministre, je souhaite ramener le débat à un niveau plus terre à terre mais de bon sens.

Le développement industriel est une affaire technique, avez-vous dit. Je souhaite cependant qu'il reste sur un plan pratique et que, confronté ainsi aux grands problèmes, vous ne soyez pas conduit à ignorer les situations de base.

Certes, l'industrie a besoin de laboratoires soutenus et aidés au maximum par l'Etat. C'est d'ailleurs ce que M. Védrières réclamait à l'instant, et je partage son point de vue à ce sujet.

Mais il n'est pas inutile de souligner — comme M. Foyer l'a fait lors du débat sur le projet de budget de la santé publique — que c'est en économie libérale et en pays libéral que sont nés les produits qui sont actuellement à la base de la prolongation de la vie humaine : je veux parler des réalisations des laboratoires pharmaceutiques.

C'est dire que, pour les entreprises privées, la recherche se greffe — disons-le sans être gênés — sur la notion d'intérêt. Or, pour que cette recherche puisse exister, les bénéfices industriels doivent être non plus critiqués, mais encouragés.

Si donc, monsieur le ministre, vous agissez sur le plan technique, vous avez aussi pour mission d'intervenir auprès du ministère des finances, afin que les entreprises puissent dégager, grâce aux bénéfices, les fonds propres qui leur sont nécessaires pour favoriser les investissements et, en premier lieu, ceux qu'exige la recherche.

Le blocage des prix auquel l'industrie est généralement soumise va à l'encontre de ce but. Il serait donc nécessaire que vous interveniez auprès de M. le ministre des finances pour que cesse ce blocage. Le pays a besoin d'une industrie florissante. Elle ne pourra l'être que si les pouvoirs publics l'encouragent par des mesures financières favorables.

Monsieur le ministre, vous nous avez fait l'honneur de venir inaugurer le Salon des « deux roues ». Votre attention a été appelée sur la situation d'une firme française — je ne citerai pas son nom — qui, grâce à ses recherches et à des travaux de laboratoires importants, produit une nouvelle motocyclette. Pour la remercier, pourrait-on dire, la taxe à la valeur ajoutée qui

frappe cette catégorie de motocyclettes a été augmentée le jour même où ce modèle est sorti sur le marché français.

La situation est un peu la même pour la bicyclette ; nous essayons, auprès du ministère des finances, de faire cesser le blocage des prix qui frappe cette industrie, dont les exportations ont augmenté cette année dans une énorme proportion. Dans votre intervention, monsieur le ministre, vous avez cité une industrie florissante à l'exportation ; je regrette que vous n'ayez pas mentionné celle de la bicyclette.

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Je ne pouvais citer toutes les industries. Mon propos n'était pas un tableau d'honneur !

M. Franck Cazenave. Nous avons tout de même apprécié que vous soyez venu au Salon des « deux roues ».

Mon intervention portera maintenant sur la recherche nucléaire.

Il semble que règne une certaine confusion dans ce domaine. Je ne voudrais pas à ce sujet reprendre les propos de M. Giraud, le nouveau responsable de ce secteur ; mais je citerai M. Hirsch, d'après une communication parue dans un journal sérieux.

« Notre rôle, de promotion et d'entraînement, disait-il, ne sera joué avec efficacité que si se créent les conditions d'une véritable osmose entre le milieu industriel et le C. E. A. Notre propos est de confier à l'industrie tout ce qu'elle peut faire et de nous charger des études très avancées, en amont du point de rémunération. »

L'accord étroit qui a pu être passé entre le C. E. A., l'E. D. F. et les industriels pour le développement des surrégénérateurs est de bon augure à cet égard. Le C. E. A. dispose d'équipes de chercheurs et d'ingénieurs remarquables, de moyens de recherche et de contrôle uniques en Europe. Ils doivent être mis au service d'une stratégie nouvelle, de tâches mieux intégrées à l'économie, stratégie et tâches qui doivent être arrêtées, avec une industrie concentrée, restructurée afin qu'elle puisse, selon M. Hirsch, « être en mesure de contracter des alliances avec d'autres groupes pour accéder au marché international ».

A cet effet, monsieur le ministre, vos prédécesseurs avaient tenté une décentralisation parfaitement bien amorcée et dont l'une des conséquences a été, dans ma circonscription, l'installation au Barp, d'une dépendance du C. E. A. Je mentionne ce centre que je connais bien car c'est en fonction de sa situation que je peux me permettre de soulever ce problème.

En effet, cette décentralisation souhaitable me semble battue en brèche, bien qu'aucune raison ne justifie une pareille attitude. Vous avez indiqué dans votre exposé, très complet, que 33 p. 100 des crédits nouveaux allaient à des postes de décentralisation ; malheureusement, je ne crois pas que vous soyez suivi par vos services.

L'implantation des centres en province est souvent excellente ; au Barp, elle est parfaite. Ces moyens mis en place sont remarquables, les techniciens ont une très grande valeur et, par voie de conséquence, les résultats sont plus que satisfaisants. Mais pour des finalités que nous n'avons pas comprises jusqu'à présent, une politique de compression des effectifs conduit à restreindre le nombre des techniciens : si mes renseignements sont exacts, lorsque trois techniciens s'en vont, deux seulement les remplacent.

Il ne s'agit pas d'une question d'environnement ou d'organisation. En effet, le centre, parfaitement structuré, jouit d'une implantation remarquable. Vous évoquez tout à l'heure, monsieur le ministre, les conditions de vie des ingénieurs ; la proximité du bassin d'Arcahon fait que ce centre est très recherché par les techniciens et sans doute les demandes sont-elles plus nombreuses que les postes.

Précisément, le nombre de ces postes semble diminuer actuellement au point que certains sont en voie de disparition. Je ne m'explique donc pas vos paroles encourageantes et pleines d'optimisme, et de tels résultats qui, jusqu'à ce jour, apparaissent assez décevants. Mais j'espère que vous m'apporterez quelques apaisements.

Ce cas n'est d'ailleurs probablement pas le seul. D'autres centres de province doivent se trouver dans la même situation. En tout état de cause, il convient de revoir en détail cette politique de restriction qui, d'ailleurs, est peut-être souhaitable dans l'ensemble.

Les objectifs, civils en particulier, fixés à certains centres — dont celui que j'ai cité — ont été atteints et offrent des perspectives prometteuses. Pourquoi nous priver de ces résultats en

scélérasant leur action ? Pourquoi ne pas tenir compte, monsieur le ministre, des études de rationalisation des choix budgétaires — nous n'en connaissons d'ailleurs pas encore les résultats — pour déterminer, dans l'intérêt de la nation, quel secteur doit être favorisé au détriment de tel autre ?

Monsieur le ministre, je bornerai là mon intervention car, par expérience, je ne crois pas à la valeur des redites ; or les nombreux orateurs qui me succéderont à cette tribune interviendront probablement sur les mêmes sujets ou compléteront mon exposé.

En résumé, je souhaite donc que l'industrie soit incitée à gagner davantage pour investir davantage, et pour investir davantage dans la recherche. Pour ce faire, il convient de ne pas s'attacher à des principes généraux, mais d'adapter la contraction d'effectifs aux cas particuliers.

Monsieur le ministre, si je peux vous avoir convaincu, même partiellement, de l'importance de ces impératifs économiques, j'aurai certainement rempli mon rôle à cette tribune. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Roucaute.

M. Roger Roucaute. Monsieur le ministre, nous sommes tous conscients de l'expansion rapide des besoins en énergie.

Le pétrole, importé en grande partie du Moyen-Orient et d'Afrique, contribue à assurer une grande partie des besoins nationaux. De ce fait, l'approvisionnement énergétique de la France court un grand risque politique qui pourrait être réduit dans la mesure où serait garanti le maintien d'une importante production française. Assurer le maintien d'une production houillère nationale aussi importante que possible devient donc une nécessité politique et économique pour notre pays.

Récemment, un homme d'Etat d'un pays voisin a déclaré, dans une interview, que son gouvernement ferait tout pour aider l'industrie charbonnière et pour assurer aux mineurs le soutien qui leur est dû, ajoutant que l'industrie du charbon est appelée à assumer dans l'avenir un rôle important dans la couverture des besoins en énergie.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, tenir un même langage ?

Pour faire face, dans l'avenir, à l'augmentation des besoins en énergie, l'Allemagne, les Etats-Unis ou l'Union soviétique ont recours au potentiel charbonnier de leur pays en faisant, par exemple, progresser les recherches pour la gazéification du charbon : il s'agit de promouvoir des procédés de gazéification en vue d'obtenir du gaz destiné à alimenter des centrales électriques et d'autres installations industrielles.

En France, a-t-on entrepris de telles démarches ?

Il apparaît, au contraire, que le pouvoir actuel soit beaucoup plus pressé de liquider totalement la production de charbon français. Il ferme nos puits de mine et, pour satisfaire les besoins de la consommation de charbon en France qui reste très importante, il est obligé d'importer des charbons étrangers.

Selon l'Association technique de l'importation charbonnière, le total des importations a été, en 1971, de 16.830.000 tonnes. En augmentation de 4,5 p. 100, ces importations s'élèveront à 17.600.000 tonnes en 1972.

Ainsi, au fur et à mesure que s'accélère la fermeture de nos mines, les importations de charbon augmentent. Est-ce là une politique conforme à l'intérêt national ?

Le président du conseil consultatif de la C. E. C. A. vient de déclarer que si les autorités du Marché commun entendaient maintenir en service une certaine capacité de production charbonnière en Europe occidentale, la décision devrait être prise rapidement, avant qu'il ne soit trop tard.

Alors, monsieur le ministre, attendrez-vous, avec le Gouvernement auquel vous appartenez, qu'il soit trop tard ?

Mais vous avez décidé de sacrifier le charbon. En effet, votre politique de récession minière, la fermeture de nombreux puits de mine dans le bassin du Nord et du Pas-de-Calais ou dans celui de Lorraine et la liquidation définitive des bassins miniers du Centre-Midi démontrent bien que les intérêts particuliers des grandes compagnies pétrolières prennent le pas sur l'intérêt national.

Pour parvenir à la liquidation complète de notre industrie charbonnière, le Gouvernement et la direction nationale des houillères mettent constamment en avant la rentabilité ou les prix de revient.

En cette matière, le langage des chiffres est différent suivant qu'on se place du côté des liquidateurs ou du côté des défenseurs de l'industrie charbonnière ; je ne m'y hasarderai pas.

Cependant, j'ai déjà fait remarquer à vos prédécesseurs qu'il est anormal de faire entrer dans le calcul de la rentabilité les dépenses afférentes aux redevances payées à des anciens et gros actionnaires ou celles qui sont relatives aux amortissements d'installation de puits abandonnés ou menacés de fermeture après avoir été modernisés récemment, comme c'est le cas du puits de Saint-Florent, dans le Gard, dont vous avez signé l'arrêt de mort pour 1973-1974. Or, en tout état de cause, il faudra continuer à payer ces amortissements après la fermeture.

En outre, dans la notion de rentabilité, le prix de revient du charbon est inséparable du prix de vente. Or, chacun sait que le prix de vente est différent selon qu'il s'agit de grosses sociétés industrielles, gros consommateurs de charbon, ou de petits consommateurs. Il en est de même pour les charbons achetés à l'étranger, vendus moins chers aux gros industriels. C'est ainsi qu'à l'Etat leur verse indirectement des subventions.

L'échéance de 1975, que votre Gouvernement a fixée pour la fermeture définitive du bassin des Cévennes, approche rapidement, mais les industries complémentaires promises à grand renfort de publicité manquent encore à l'appel.

D'immenses problèmes économiques, sociaux et humains se posent. Y songez-vous, monsieur le ministre ?

Les travailleurs des charbonnages ont consenti, dans le passé, des efforts considérables pour assurer l'approvisionnement de notre économie et satisfaire les besoins en charbon de la population. Humainement, ne pensez-vous pas qu'ils sont en droit d'exiger que soit mis fin à l'incertitude qui pèse sur leur emploi et que leur soient accordées, comme aux retraités, des conditions de vie décentes ?

Un plan de sauvegarde du bassin minier a été mis au point par des comités d'action, constitués dans les cantons de La Grand-Combe, Saint-Ambroix et Bessèges. Ce plan, qui a reçu un très large assentiment populaire, réclame notamment, et en premier lieu, le maintien en activité du bassin, décision conforme à l'intérêt national.

Notre pays manque de charbon et en importe de plus en plus. En outre, le fuel destiné au fonctionnement des centrales thermiques tend à devenir aussi cher que le charbon. A ce propos, monsieur le ministre, ne pourrait-on pas envisager d'utiliser le charbon de notre région pour le fonctionnement de la centrale thermique dont la construction est prévue dans le Gard, sur la rive droite du Rhône ?

Les houillères nationales devraient prendre les mesures garantissant le maintien de la production au niveau actuel, justifié par les besoins du moment et par les réserves exploitables, qui sont de l'ordre de 120 millions de tonnes dans le bassin des Cévennes.

La consommation d'énergie doublant tous les dix ans, il est de l'intérêt économique national que soit maintenu le potentiel charbonnier, notamment pour notre indépendance.

Ce plan tendait, en second lieu, à assurer un emploi à tous ceux qui sont déjà victimes de la récession charbonnière, notamment aux jeunes, ce qui exige l'accélération des implantations industrielles sur des zones aménagées grâce à l'aide de l'Etat et des mesures gouvernementales plus importantes, correspondant à l'ampleur des besoins.

Les implantations d'usines déjà réalisées dans la région d'Alès sont encore très loin de satisfaire l'ensemble des besoins nés de votre politique. Garantir le niveau de l'emploi dans les cantons frappés par la récession charbonnière devient donc une impérieuse nécessité pour nos populations cévennes.

Monsieur le ministre, la presse régionale nous a appris récemment qu'au cours de sa réunion du 26 octobre 1972, le comité interministériel a considéré qu'en ce qui concerne la région d'Alès, « la création de 3.000 emplois a permis de redresser l'économie locale et d'amorcer la conversion qu'il s'agit maintenant d'amplifier ».

C'est inexact et fallacieux. En effet, il ne s'agit jusqu'à présent que de la création de quelques centaines d'emplois, alors qu'il faut effectivement en créer plusieurs milliers pour pallier les résultats de votre politique de fermeture des mines.

Non, monsieur le ministre, Alès et sa région ne sont pas encore sauvés, comme le prétendent abusivement les porte-parole du Gouvernement. Les populations minières de notre région ne sont pas dupes de l'autosatisfaction que vous affichez.

Bref, la réanimation des régions minières serait une mesure indispensable au renouveau économique de ces régions et à la possibilité de conditions de vie décentes pour les travailleurs.

Or le programme commun de gouvernement du parti communiste français et du parti socialiste ouvre la porte à une politique énergétique et minière nationale, à l'utilisation rationnelle des richesses de notre sous-sol et à la réanimation économique des régions minières. C'est en lui que réside l'espoir de nos populations, mécontentes et angoissées par les résultats de votre politique charbonnière, politique qui est contraire à l'intérêt national et néfaste pour l'avenir économique de nos régions minières. (Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Thillard.

M. Paul Thillard. Mesdames, messieurs, l'économie, loin de la capitale et hors des métropoles régionales, repose sur les activités traditionnelles : agriculture, tourisme, commerce, artisanat, industrie. Mais, dans les provinces, l'industrie reste beaucoup trop faible, datant, sauf exceptions, du temps où elles s'aménageaient elles-mêmes, guidées par les ressources locales. Elle y souffre maintenant de difficultés de fonctionnement.

Dans son industrialisation, la France des lointaines provinces se heurte à des handicaps : celui des distances, pour les matières premières, les marchés de consommation, les courants commerciaux ; celui des rendements, puisque les taux de productivité ne peuvent être maximaux dans les entreprises en évolution et parmi les populations subissant ces mutations. Mais les provinciaux, particulièrement les jeunes adultes actifs, pour atteindre le vrai genre de vie de la fin du xx^e siècle, recherchent des emplois dans l'industrie.

Le contraste est frappant, presque pénible, entre la volonté instinctive et puissante de la population et la faiblesse des études et des moyens que, jusqu'à maintenant, les forces de notre pays ont consacrés au développement et au fonctionnement de l'industrie en province.

Les hommes et les femmes de province accroissent leur savoir et leur compétence professionnelle. Ils se montrent raisonnables en suivant fréquemment les cours de réadaptation, et, surtout, ils affirment leur volonté de travailler sur place en acceptant des sacrifices de salaires. Si les agents économiques de tout genre témoignaient du même sens profond des réalités et de la même générosité, est-ce que l'industrialisation française ne serait pas plus avancée qu'elle ne l'est ?

En vérité, sous une apparente acceptation, les jeunes de nos régions, poussés par leur dynamisme intense et refoulé, trépigment de colère. Cette irritation se traduit par des migrations. Les uns après les autres, trop de jeunes gens et de jeunes filles quittent à regret leur terroir et se mêlent au tourbillon des métropoles en expansion. Chaque départ marque un échec relatif de l'aménagement du territoire.

Je prends ici la défense des habitants des provinces lointaines non seulement parce que je vis parmi eux, mais aussi parce qu'ils représentent une sorte de réserve pour l'activité future et le progrès de la nation.

Voyons ce que votre budget, monsieur le ministre, contient pour eux.

Nous trouvons des crédits en augmentation pour l'institut de développement industriel. C'était nécessaire, et je le sais d'autant mieux que j'ai eu l'honneur de rapporter devant cette Assemblée la loi qui a créé cet organisme. A ce titre, je vous demande de veiller à ce que l'action de l'I. D. I. porte un peu moins sur les initiatives des métropoles et un peu plus dans les régions isolées.

Votre budget comprend, bien entendu, des crédits pour le développement industriel et l'aide aux investissements industriels créateurs d'emploi. Toutefois, cette dotation est encore relativement faible. Pourtant, les subventions de 10 à 25 p. 100 pour l'aide aux investissements ne sont pas négligeables ; elles amoindrissent les annuités d'amortissement et contribuent ainsi à soulager le budget d'exploitation pendant quelques années.

Par ailleurs, sous l'égide des finances, le budget national comprend des crédits qui servent à bonifier les prêts spéciaux consentis par différents fonds afin de faciliter le développement économique national.

Mais, en province, dans les industries de main-d'œuvre, un tel écart existe entre le montant des frais d'investissement et celui des frais de fonctionnement que les aides qui leur sont accordées se traduisent par des résultats très insuffisants.

On ne trouve pas dans votre budget d'aide spécifique assez forte pour le fonctionnement des industries décentralisées.

Rien n'est prévu pour compenser les frais supplémentaires de transports qui pèsent sur les industries installées à la péri-

phérie de l'hexagone. Or, plus une industrie est loin de la capitale, plus elle est pénalisée. Ce n'est pas là de la neutralité, comme disent les experts, c'est une véritable sanction.

Rien non plus n'est prévu pour compenser pendant les premières années de fonctionnement les naturelles insuffisances de rendement des entreprises nouvelles.

Je n'ai pas connaissance que le Gouvernement ait fait ce qu'il fallait pour mesurer les difficultés de fonctionnement des industries décentralisées. La science expérimentale peut s'appliquer à ces phénomènes socio-économiques. Elle seule permet d'atteindre un savoir tangible et de sortir des estimations un peu floues où se complaisent certains théoriciens, certains défenseurs d'intérêts inavoués et même des sentimentaux.

Monsieur le ministre, je vous demande, pour encourager le développement des industries installées ou à installer en province, de faire instituer en leur faveur une sorte d'anti-impôt. Sacrilège, dira-t-on ! Seul le Gouvernement peut prendre une telle initiative. Je ne doute pas qu'il le fasse un jour, mais le plus tôt serait le mieux.

Ce serait d'ailleurs bien plus raisonnable qu'il n'y paraît. Une vallée ou une plaine dépourvues d'industrie apportent peu au Trésor public, même si le taux de l'impôt à la production est le même qu'en ville, tandis qu'équipées d'industries elles rapportent, même si le taux de l'impôt est inférieur à celui de la ville.

L'industrialisation des territoires situés loin des métropoles répond non seulement à la recherche d'un équilibre économique et financier, mais aussi à une volonté politique d'améliorer le genre de vie des hommes d'aujourd'hui et de demain. C'est dans cette perspective que je vous demande d'agir. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Leroy-Beaulieu.

M. Pierre Leroy-Beaulieu. Monsieur le ministre, permettez-moi d'appeler votre attention sur les problèmes actuels d'une industrie que je connais bien pour y avoir travaillé pendant des années : je veux parler de l'industrie textile et plus particulièrement de l'industrie cotonnière, dont quelques usines subsistent dans mon département.

Je reconnais que le Gouvernement a marqué, au cours des derniers mois, son refus de prendre des décisions qui seraient de nature à aggraver la situation de cette industrie en face d'une concurrence étrangère de plus en plus sévère et qui se traduit par une augmentation inquiétante des importations. C'est d'ailleurs pourquoi je veux mettre l'accent sur divers problèmes dont les développements pourraient avoir des conséquences sérieuses sur l'activité de cette industrie.

Il s'agit d'abord de l'orientation que la commission de Bruxelles entend donner à la politique commerciale de la Communauté européenne à l'égard des concurrences de caractère anormal émanant de pays dont les conditions de production ne sont pas comparables aux nôtres, ou de pays à commerce d'Etat.

Certains pays, membres de la Communauté européenne depuis sa création, telle l'Allemagne, ou de fraîche date, telle la Grande-Bretagne, font depuis quelque temps un forcing presque inconvenant pour obliger la France à développer davantage ses importations en provenance de pays tiers, dans l'espoir — fallacieux, à notre avis — de soulager d'autant leur propre marché.

Ainsi, notre industrie serait contrainte de prendre à son compte leurs erreurs passées, avec les conséquences de leur politique désastreuse en matière d'importations de textiles, ce qui risquerait d'avoir des répercussions plus que regrettables sur le plan social qui doit être notre principale préoccupation.

D'autre part, les importations provenant d'Extrême-Orient, et spécialement de Macao, à des prix qu'aucun pays occidental n'est capable d'atteindre, tellement ils sont bas, se développent considérablement.

Par exemple, pour les vêtements de coton, elles sont passées de 5.740.000 francs pour les neuf premiers mois de 1971 à plus de 20 millions pour les neuf premiers mois de 1972. Elles constituent donc un risque grave pour certains secteurs de cette industrie, qui pourrait aller jusqu'à l'arrêt de leur activité, avec toutes les conséquences sociales que cela comporte.

Je me devais donc d'insister sur ces importations de textiles de Macao qui se développent avec une rapidité inquiétante. Cette plaque tournante du commerce textile d'Extrême-Orient, toujours considérée comme une colonie portugaise, jouit d'une situation privilégiée par rapport à d'autres pays asiatiques qui ont accepté de conclure des accords limitant leurs exportations vers notre pays.

Les problèmes que je viens d'évoquer devant vous, monsieur le ministre, ne peuvent être maîtrisés à terme que par l'application stricte des dispositions de l'accord de Genève sur les textiles de coton. Son renouvellement l'an prochain et son extension à d'autres textiles sont indispensables.

En 1972, les importations de cette industrie représenteront 40 p. 100 de la production nationale et les exportations atteindront un pourcentage très voisin.

Cette situation, qui montre combien cette industrie est soumise à la pression de la concurrence extérieure mais qui témoigne de ses efforts pour développer ses ventes à l'étranger, n'a cependant pas paru suffisante à la direction des prix pour rendre aux entreprises la pleine responsabilité de leurs prix et de leur politique commerciale, contrairement à ce qui avait été envisagé par M. le ministre de l'économie et des finances lorsqu'il avait pris, le 14 mars dernier, un arrêté fixant le régime des prix pour une année.

Soumise aux contraintes du marché qui, en période de basse conjoncture, l'obligent souvent à vendre à des prix non rentables pour maintenir ses usines en activité et surtout sa main-d'œuvre au travail, soumise aux contraintes d'une réglementation des prix qui ne tient pas compte des réalités avec lesquelles elle est confrontée, ni de la souplesse qui lui est nécessaire, cette industrie ne peut pas dégager les ressources financières indispensables pour investir. Pourtant, la modernisation de son matériel est un impératif absolu si elle veut rester compétitive.

Une telle contrainte est injustifiée, tant dans le fond que dans les conditions d'application, lorsqu'elle s'exerce vis-à-vis d'une industrie soumise à une très forte concurrence, qui l'oblige à servir ses prix pour rester compétitive, tout en faisant les efforts nécessaires pour préserver l'avenir de ceux qu'elle emploie.

Sur un plan plus général, l'industrie française montre tous les jours sa vitalité. Il faut donc lui faire confiance et lui laisser la liberté d'action qui lui est nécessaire.

Tels sont, monsieur le ministre, les problèmes sur lesquels je tenais à appeler votre attention. Je vous remercie à l'avance de bien vouloir me faire connaître, si possible, les mesures que vous comptez prendre pour les résoudre. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Roger.

M. Emile Roger. Monsieur le ministre, lors de la discussion du Plan, nous avons montré les orientations néfastes de la politique industrielle du Gouvernement. C'est pourquoi nous avons manifesté notre opposition par un vote négatif.

Deux ans après, non seulement notre opinion n'a pas changé, mais elle se trouve renforcée au vu des résultats.

En effet, en dépit d'affirmations et de déclarations qui se veulent rassurantes, l'industrie française, malgré sa puissance relative, se heurte à des difficultés qui ne sont pas seulement d'ordre conjoncturel.

Quelle est la situation ? Le taux moyen d'augmentation de la valeur ajoutée, en volume, a été de 6,6 p. 100 contre 5 p. 100 de 1970 à 1971.

Pour 1972, après un accroissement assez sensible jusqu'à l'automne, la production des industries de biens de consommation a fléchi en raison de l'insuffisance du pouvoir d'achat limité par le patronat et rogné par la hausse des prix.

Quant aux résultats obtenus par les industries de biens d'équipement, ils avaient depuis 1970 atteint un plafond mais semblent progresser légèrement en 1972 ainsi que les productions de biens intermédiaires.

En définitive, la production industrielle s'est accrue de 4 p. 100 au cours du premier semestre de 1972, mais on peut dire d'ores et déjà que, cette année, la moyenne enregistrée dans le passé ne sera pas atteinte, alors que M. Ortoll avait ici même affirmé que le taux de croissance devait être de 7,5 p. 100 par an, pour permettre la création des 250.000 emplois industriels prévus dans le Plan.

On pourra nous objecter qu'une comparaison avec l'étranger, notamment avec nos voisins, montre que la situation aurait pu être pire.

Cet argument n'en est pas un ; ce n'est pas parce que la croissance aurait pu se ralentir davantage qu'elle ne s'est pas, en fait, ralenti.

Un tel état de choses provient du fait que la hausse des prix et la non-satisfaction des revendications salariales des travailleurs ont rétréci le marché intérieur, sans lequel la

production industrielle perd sa base et son dynamisme. De plus, le gouvernement continue à présenter les exportations comme le tracteur de l'expansion; mais on ne peut oublier que si, de 1969 à 1971, les exportations ont augmenté de 52 p. 100, le chômage, lui, s'est accru de 55 p. 100.

Mais voici qu'apparaissent des phénomènes qui risquent encore d'affaiblir le potentiel de l'économie, de la rendre plus fragile et plus vulnérable pour l'avenir. C'est ainsi que le taux de progression des investissements productifs, qui était de 8,8 p. 100 de 1960 à 1965 et de 9 p. 100 de 1965 à 1970, est retombé à 5,7 p. 100 en 1971, et cela bien que le volume de l'épargne ait doublé de 1969 à 1971.

Cette dégradation est particulièrement sensible en ce qui concerne l'équipement en machines-outils, en matériels mécaniques et en machines agricoles. Il convient d'ajouter que, dans ce domaine, et s'agissant des investissements productifs, le Plan avait prévu un taux annuel moyen de progression de 11,9 p. 100 en 1971; en réalité ce taux n'a été que de 6,7 p. 100.

Or ces équipements sont indispensables et déterminent l'avenir. Au surplus, l'industrie française des machines-outils et de la mécanique n'arrive pas à échapper à sa médiocrité puisque le déficit de la balance des exportations et des importations ne fait que s'aggraver depuis 1970.

Quant aux investissements des administrations, ils tendent à s'effondrer puisque le taux de croissance, qui était de 13,7 p. 100 entre 1960 et 1965, n'a été que de 2,9 p. 100 de 1970 à 1971.

S'agissant toujours des investissements, les accroissements les plus importants ont été enregistrés en 1969 et 1970, précisément parce que l'économie avait trouvé un stimulant et une base d'appui sur le marché intérieur dans les grandes luttes de 1968.

Les grosses sociétés en ont retiré des profits énormes, un volume d'épargne plus élevé, une capacité fiscale et parafiscale accrue. Mais tout cela a été, en grande partie, gaspillé, stérilisé par la concentration capitaliste, par la dévaluation et par l'évasion des capitaux vers l'étranger. C'est pourquoi, d'ailleurs, M. Ferry déclarait à Marseille, au nom du centre national du patronat français, qu'il fallait mobiliser et faire mobiliser, aux fins d'investissements, le maximum de ressources. Il semble bien que le Gouvernement l'ait déjà entendu.

Mais l'anarchie qui règne dans la mise en œuvre des investissements, dans la production, aboutit à un autre phénomène, celui du suréquipement. Et dans des secteurs importants, par exemple celui de la chimie, qui est à la base de l'industrie moderne, voici qu'apparaissent les premiers signes d'une situation qui peut devenir sérieuse si des mesures ne sont pas prises d'urgence.

En effet, actuellement, l'industrie de la chimie est de plus en plus imbriquée avec l'industrie du pétrole. Elle est devenue une de ses composantes de valorisation. C'est pourquoi on assiste, à l'échelle mondiale, à une course étrange en aval et en amont. En aval, on trouve les groupes pétroliers à la recherche d'une meilleure valorisation de leurs coupes de raffinages, créant leurs propres industries chimiques: Esso-Chimie, Shell-Chimie, Total-Chimie, etc., ou essayant de rendre l'industrie chimique classique dépendante d'un approvisionnement en naphthas, en éthylène ou en propylène.

En amont, certains grands de la chimie, notamment aux Etats-Unis, luttent pour assurer leur propre approvisionnement en produits pétroliers, afin de contrôler eux-mêmes le raffinage élémentaire et, si possible, de s'assurer des ressources en pétrole brut.

Dans ce domaine, la concurrence internationale se révélera désastreuse. Car, il ne faut pas s'y tromper, l'assaut va être donné tôt ou tard, d'autant que l'entrée de l'Algérie dans le circuit de la production va poser d'autres problèmes.

Autre phénomène, le gâchis, dont l'exemple le plus flagrant est celui du wagonnage et du matériel roulant.

En 1971, le chiffre d'affaires de cette branche s'est élevé à plus de 2.450 millions de francs pour la construction proprement dite, soit une progression de 32 p. 100 sur l'année précédente. Or déjà, en 1970, ce chiffre d'affaires avait augmenté de 20 p. 100 sur l'année précédente, de sorte que la progression a atteint 52 p. 100 en deux ans. Dans ce chiffre d'affaires, la part des exportations, notamment vers la Corée du Sud, la Chine et la République démocratique d'Allemagne, représentait 35 p. 100.

Une situation aussi favorable ne peut se représenter tous les ans; il se trouve que cette année cette branche connaît des

difficultés en raison du rétrécissement constant du marché intérieur et de la politique menée par le Gouvernement à l'égard de la S.N.C.F.

Le Plan ayant prévu la diminution des investissements de la S.N.C.F., celle-ci a dû réduire ses commandes qui, de 200 locomotives environ par an, vont tomber à environ 70.

L'ensemble du budget pour 1973 porte la marque de cette orientation qui constitue un véritable étouffement des entreprises nationales. En 1959, celles-ci recevaient 78 p. 100 des crédits du F.D.E.S.; ce chiffre est tombé à 34 p. 100 en 1969.

Dans son discours de présentation du projet de budget, M. le ministre de l'économie et des finances a convenu que les investissements des entreprises nationales n'augmenteront que de 3,3 p. 100 après avoir connu une croissance déjà faible en 1972, de l'ordre de 3,9 p. 100.

La conséquence la plus grave d'une telle situation, c'est que des branches industrielles entières sont touchées. Celle du matériel roulant, en subit déjà la répercussion. A Arbel et à la C.I.M.T., les jeunes revenant du service militaire ne sont pas repris, les retraités ne sont pas remplacés et les risques de licenciements sont réels.

L'exemple le plus frappant de cette situation est fourni par le département wagonnage des établissements Arbel à Douai. De 1967 à 1971 cette entreprise a investi 40 millions de francs pour la construction d'une chaîne de montage moderne et à la seule usine numéro trois il y avait près de 2.000 ouvriers en 1971. La capacité de production de l'usine était portée à près de 10.000 wagons par an. Aujourd'hui les effectifs sont déjà tombés à 1.700 et encore avec 40 heures de travail par semaine — ce qui se traduit par une perte importante de pouvoir d'achat pour ses travailleurs — et la direction de l'usine a décidé de ramener sa capacité de production à 3.000 wagons par an. On ne remplace plus le personnel partant en retraite ou en longue maladie, ce qui va réduire les effectifs à 760 personnes au plus.

Voilà un exemple parfait de l'anarchie et du gâchis!

J'ajoute que cette réduction d'activité intervient dans un arrondissement de 250.000 habitants frappé par la récession minière, et qui connaît un des plus forts pourcentage de travailleurs privés d'emploi, en particulier de jeunes.

C'est pourquoi nous vous demandons, monsieur le ministre, de prendre les mesures qui s'imposent pour la création effective d'emplois, car il ne peut plus être question d'emplois qu'on ne voit jamais venir.

La France a importé en 1971 pour 2.819 millions de francs de machines-outils et outillages, pour 3.410 millions de francs de mécanique de précision, pour 1.115 millions de francs de machines agricoles. Pourquoi ne pas implanter dans des arrondissements comme le Douais des unités de production qui seraient assurées de trouver des débouchés et du personnel qualifié? Ce serait une mesure salutaire à la fois pour l'économie et pour les régions — qui ont tant besoin d'emplois diversifiés et hautement qualifiés. Ce serait la voie de la raison et du bon sens.

Vous me répondez peut-être, monsieur le ministre, que vous n'avez ni les moyens ni le pouvoir de créer des emplois. On peut se demander alors à quoi correspond un ministère chargé du « développement industriel ».

A nos yeux, c'est vous qui êtes responsable de la fermeture des puits, c'est vous qui refusez d'infléchir votre politique, c'est vous qui, par suite, portez l'entière responsabilité de la situation que je viens de décrire et il vous appartient d'y remédier puisque vous gouvernez.

J'en viens maintenant à votre politique charbonnière.

Depuis des années, nous n'avons cessé de protester contre la liquidation de l'industrie charbonnière, nous n'avons cessé de réclamer une autre politique, conscients qu'il s'agissait là de l'intérêt du pays et de ses régions. Chaque fois on nous a opposé des arguments techniques sans valeur à vos yeux.

Nous avons dit et répété qu'il était dangeureux et néfaste de livrer le charbon à la concurrence sauvage des pétroliers étant donné le caractère particulier et stratégique de l'énergie. Persistant dans l'erreur, le pouvoir et sa majorité ont continué leur politique de liquidation. Mieux, certains trouvent que cela ne va pas assez vite!

Et pourtant voici que des voix s'élèvent et se joignent à la nôtre. C'est ainsi qu'au cours de sa 150^e séance le comité consultatif de la C. E. C. A. a fait les constatations suivantes:

Dans la communauté européenne actuelle, 60 p. 100 de la consommation d'énergie primaire sont constitués par le pétrole dont la plus grande partie est importée des pays d'Afrique et

du Moyen-Orient. Cette proportion n'est guère susceptible de diminuer, tout au moins jusqu'à ce que l'énergie nucléaire ait pu prendre le relais dans des conditions économiques valables.

Le risque politique que cette situation fait courir à la Communauté élargie, qui doit pouvoir disposer d'un approvisionnement régulier, suffisant et concurrentiel en énergie, peut être réduit dans la mesure où les décisions de politique énergétique prises en commun, ou pour le moins coordonnées par les Etats membres, assurent le maintien d'une extraction charbonnière communautaire suffisamment importante.

L'évolution du marché de l'énergie a conduit l'industrie charbonnière d'Europe occidentale à une situation où son existence même est mise en jeu. Malgré les efforts intenses de rationalisation et de concentration de la production sur les installations les plus rentables, le charbon européen ne peut actuellement s'imposer par ses propres moyens.

Dans ces conditions, une politique énergétique ayant pour objectif le maintien d'une production charbonnière au niveau que justifie l'intérêt général et les emplois qu'elle procure, satisfait également les exigences des politiques sociale et régionale.

Enfin, le comité consultatif attend de la Commission européenne qu'elle use sans délai de toute son influence auprès des gouvernements des Etats membres pour les inciter à pratiquer dans tous les pays de la Communauté élargie une même politique de l'énergie qui soit exempte de discrimination tant à l'égard des producteurs que des utilisateurs et qui en particulier assure le maintien d'une production charbonnière aussi importante que possible sans mettre le coût à la charge des consommateurs exposés à la concurrence.

Dans leur exposé écrit, MM. les rapporteurs font état d'un certain désintérêt des mineurs pour la reconversion et ont dénoncé leur absentéisme. Je leur suggère d'aller se renseigner dans les bassins miniers avant de porter un jugement. En effet, si les mineurs bouddent les reclassements comme disent certains, c'est parce qu'ils se heurtent à des difficultés qu'on semble ignorer. Il faut savoir que les mineurs susceptibles de se reconvertir sont aujourd'hui de moins en moins nombreux, si l'on excepte ceux qui sont encore indispensables à la production et dont on rejette la demande de conversion pour ce seul motif.

Avez-vous déjà vu, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, des hommes de quarante ans pleurer de rage devant l'incertitude de leur avenir ? Sinon, venez dans le bassin minier et vous le verrez ! Vous saurez quels sont les problèmes humains qui se posent. C'est cela qui explique l'absentéisme. L'ouvrier mineur atteint de silicose qui doit faire des kilomètres et des kilomètres de route chaque jour, comment ne tomberait-il pas malade au premier hiver !

En fait, nous sommes parvenus à un degré de récession tel que l'ensemble de l'industrie est mis en cause. Ceux qui disent que les subventions augmentent trop, que la fusion des effectifs ne se fait pas assez rapidement, je les renvoie à cette déclaration de la C. E. C. A. qui signale que « ou la situation, ou son existence même est mise en jeu ».

L'arrêt des embauches aboutit à inverser la pyramide des âges de la profession et cette inversion limite du même coup les conversions, augmente le nombre des inaptes de sorte que la conversion devient impossible pour un nombre grandissant de travailleurs.

Monsieur le ministre, je vous ai exposé la position de la communauté européenne. Etes-vous prêt à prendre ses demandes en considération ? Etes-vous décidé à faire passer l'intérêt général avant l'intérêt privé ? Etes-vous prêt à discuter avec les organisations syndicales, en application de l'article 11 des accords de 1968, pour maintenir une production charbonnière au niveau le plus élevé possible ?

Mais l'industrie, ce n'est pas seulement la croissance, ce n'est pas seulement des chiffres, c'est aussi et surtout des hommes et des femmes qui peinent et qui parfois souffrent dans les usines. Ils sont plus de 8 millions.

Vous nous avez parlé des entrepreneurs et des chercheurs, mais il y a aussi les ouvriers ! Il faut, avez-vous dit, réformer l'esprit des jeunes pour les orienter vers les usines. Eh bien ! les jeunes ne craignent pas l'usine ; ce sont ceux qui la dirigent qui sont des repousseurs.

Où sont-elles les promesses sur la répartition de la croissance, le mieux-être et la justice sociale ? Aucune des promesses faites n'a été tenue. Si la productivité croît régulièrement de plus de 6 p. 100 par an, le nombre des accidents du travail ne cesse lui non plus de progresser, notamment celui des accidents mortels.

Certes, Usinor est une grande réussite, mais dans cette entreprise il y a autant de tués que dans les mines. Le nombre des invalides bat tous les records et l'usure des ouvriers se produit de plus en plus tôt. C'est l'intensification du travail qui provoque l'usure prématurée et fait que des hommes jeunes sont rejetés de la production parce que devenus inaptes avant l'âge.

Quant à la parcellisation du travail, elle conduit, avec les bas salaires, à faire d'un O. S. un parfait robot jusqu'au jour où sa dignité d'homme lui fait rejeter le carcan de cette organisation du travail qui pèse sur lui comme un joug inhumain.

Quoi d'étonnant aux actions des O. S. ? Elles se situent dans la normale des choses. Quoi d'étonnant à ce que les mineurs des potasses d'Alsace exigent un sort meilleur ? Le Gouvernement, au lieu de discuter, se montre intransigeant et encourage la direction des mines de potasse à refuser de satisfaire leurs revendications.

Monsieur le ministre, la politique que vous nous avez exposée n'apporte aucun des changements souhaités par les travailleurs. Pourtant une autre politique industrielle est possible, celle que nous avons préconisée avec toute la gauche et qui se traduit dans le programme élaboré ensemble. Elle repose sur le principe fondamental que le progrès social est la clé du progrès économique. Dans cet esprit, la satisfaction des revendications des travailleurs n'est pas seulement légitime, elle n'est pas seulement possible, elle est nécessaire au maintien de la croissance, de la recherche et de l'utilisation à plein des moyens de production. Une telle politique, s'appuyant sur les nationalisations et la gestion démocratique des activités nationalisées et sur la transformation démocratique de l'Etat, pourra assurer la satisfaction croissante et durable des besoins sociaux, dans le respect des hommes, de leur vie et de leur santé.

Votre politique est à l'opposé de ces principes. C'est pourquoi nous voterons contre votre projet de budget. (Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Gissingier.

M. Antoine Gissingier. Dans votre exposé, monsieur le ministre, vous avez fait allusion aux mines de potasse d'Alsace. Permettez-moi, au nom de M. Bourgeois, empêché, et en mon nom personnel d'évoquer ce conflit qui persiste

La situation risque de devenir dramatique dans ce bassin, que je connais très bien puisque des milliers de salariés sont passés dans le collège technique que j'avais l'honneur de diriger.

Les mineurs en sont à leur quatrième semaine de grève. S'ils restent fermes dans les revendications, ils n'en sont pas moins très inquiets sur l'avenir, de leur outil de travail qui se détériore chaque jour davantage — et je connais tout particulièrement les conditions du fond, où je suis souvent descendu.

La direction générale, qui est responsable de la gestion et de l'avenir de cette entreprise, affirme que le mouvement est disproportionné aux revendications. Les députés du Haut-Rhin ainsi qu'une délégation du conseil général ont reçu l'ensemble des délégués des syndicats ouvriers le lundi 30 octobre, après une demande d'entrevue présentée par un de leurs responsables dans la journée du samedi 28 octobre. M. Bourgeois est intervenu en notre nom le jeudi 2 novembre auprès de M. le Premier ministre. L'intersyndicale organise des manifestations d'information. Deux cent cinquante mineurs sont d'ailleurs montés à Paris, la semaine passée, et une délégation a été reçue par un responsable de vos services.

A ce propos, monsieur le ministre, j'aimerais obtenir de votre part une précision. Il paraît que le responsable chargé de recevoir la délégation aurait déclaré : « Je ne connais pas suffisamment ce dossier. »

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Je puis vous dire tout de suite que cela est totalement inexact.

M. Antoine Gissingier. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Le dimanche 5 novembre, des pourparlers ont eu lieu et des propositions ont été faites par les responsables du directeur. Celles-ci étant jugées insuffisantes, les discussions ont été interrompues le soir même et, à l'heure actuelle, seule la C. G. C. se désolidarise de ce mouvement. Le conflit risque donc de se durcir.

Les responsables des divers syndicats maintiennent leurs revendications, qui portent sur le fait que les mesures catégorielles sont contenues dans la masse salariale pour un pourcentage plus élevé qu'en 1971, sur le fait que l'évolution du pouvoir

d'achat n'est pas respectée et que les intéressés ne peuvent bénéficier du fruit des efforts accomplis en matière de productivité, enfin sur le fait que l'indemnité de pénibilité est insuffisante compte tenu des conditions du travail au fond. Connaissant ces conditions de travail, je souhaite que le travail du mineur de fond soit mieux considéré.

Ce mouvement professionnel auquel nous assistons risque d'être politisé. Il l'est pratiquement déjà, puisqu'on a pu lire dans l'organe officiel du parti communiste qu'un gouvernement de gauche aurait déjà provoqué la concertation et proposé une solution.

M. Emile Roger. C'est certain !

M. Antoine Gissinger. Cet organe fait-il allusion à la solution employée, il y a quelques mois, par le Gouvernement polonais, face aux grévistes de Stettin notamment ?

Jusqu'à présent, chez nous, les discussions salariales se sont normalement déroulées avec la participation des organisations professionnelles responsables. Mais, hélas ! nous nous trouvons à l'heure actuelle dans une impasse totale, devant un dialogue de sourds. Notre économie s'en trouve gravement affectée, l'inquiétude s'installe dans les foyers de mineurs, et il y a lieu d'apporter une réponse aux nombreuses questions que l'opinion publique se pose.

Quelle est la situation financière de l'entreprise ? Qu'en est-il exactement de ce prétendu déficit que l'on invoque toujours ? Quelles sont les aides apportées jusqu'à présent par l'Etat, c'est-à-dire par les contribuables français en général ? Quelle est la compétitivité de cette entreprise face aux autres entreprises de potasse du monde ? Quel est le prix de vente de la potasse dont on dit qu'il est trop bas à cause des remises accordées à l'agriculture ou aux complexes de transformation pour engrais ? Quelles sont les modalités de participation offertes aux salariés ? Quelle est la situation de ces salariés comparativement à celle de leurs homologues des autres entreprises nationales ? Quelle est la situation du contrat salarial dont la discussion est toujours en suspens ? Enfin et surtout, quelles sont les mesures envisagées pour mettre un terme à ce conflit et pour reprendre le dialogue, éventuellement après désignation d'un médiateur ? Il importe de tout mettre en œuvre pour débloquer une situation qui s'aggrave de jour en jour et mettre fin à un conflit qui n'a que trop duré.

Par la même occasion, nous aimerions connaître les prévisions et les engagements du Gouvernement sur ce projet de création d'une plate-forme chimique, réalisation qui aura des conséquences bénéfiques sur le développement harmonieux des mines domaniales de potasse d'Alsace, tout en permettant de trouver, partiellement du moins, une solution au problème de la salinité du Rhin, fleuve dans lequel les M. D. P. A. déversent annuellement sept millions de tonnes de sel gemme.

Monsieur le ministre, avec mes collègues j'attends impatiemment vos réponses. Nous savons que nous pouvons compter sur votre bienveillant appui ; en particulier, nous espérons que des mesures seront prises pour faire cesser un conflit qui n'a que trop duré et qui, actuellement, plonge dans l'inquiétude des milliers de familles de mineurs. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. de Bennetot.

M. Michel de Bennetot. Monsieur le ministre, je présenterai très brièvement quelques observations sur deux grands organismes placés sous votre tutelle : le C. N. E. X. O. et le C. N. E. S.

Pour le C. N. E. X. O., les crédits inscrits au budget ne sont pas enthousiasmants : 80 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de 7,7 p. 100 — par conséquent inférieure à celle du budget général — corrigée il est vrai par des crédits de paiement beaucoup plus importants. Les crédits de fonctionnement sont en accroissement de 13,5 p. 100, pourcentage légèrement supérieur à celui du budget général. En définitive, ces chiffres ne traduisent pas un sort privilégié pour le C. N. E. X. O.

Je sais, monsieur le ministre, que vous avez pris vos fonctions alors que les grandes lignes du projet de loi de finances, notamment celles qui concernent le C. N. E. X. O., étaient déjà fixées. Néanmoins, je forme le vœu que, dans les prochains mois, vous réexaminiez à la fois les objectifs et l'enveloppe financière de cet organisme, car je doute qu'un crédit de 111 millions de francs, qui vous est proposé, vous permette d'atteindre les objectifs fixés par le programme Océan et par le VI^e Plan.

En admettant que, en 1973, le budget du C. N. E. X. O. demeure ce qu'il est actuellement, je souhaite que, en 1974, après un nouvel examen de la situation, des crédits suffisants et en harmonie avec les objectifs soient prévus en faveur de cet organisme.

Ma deuxième observation concerne le C. N. E. S. et plus particulièrement le problème du lanceur lourd permettant de placer un satellite géo-stationnaire de l'ordre de 750 kilogrammes, dont l'Europe a besoin pour ses communications et pour des réseaux de télévision.

Il y a un peu plus d'un an, le 5 novembre 1971, l'échec d'Europa II confirmait la justesse des critiques qu'un certain nombre de techniciens et d'hommes politiques avaient formulées au sujet de la collaboration technique des nations européennes dans le Cecles Eldo, à savoir qu'il y avait probablement trop d'un maître d'œuvre par étage, qu'il aurait suffi d'un seul maître d'œuvre pour Europa II et qu'on aurait ainsi, avec l'argent et les techniciens dont on disposait, probablement mieux assuré le succès.

En ce qui concerne Europa III, j'ai lu très attentivement les rapports qui ont été présentés, notamment celui de M. Jean-Pierre Roux. J'ai écouté avec intérêt les questions que M. Jean-Pierre Roux vous a posées et les réponses que vous lui avez faites au sujet des intentions du Gouvernement, notamment en cas d'échec des négociations sur Europa III ?

J'ai pris connaissance également des propos tenus au Sénat le 7 novembre par M. le Premier ministre en réponse à une question, propos dans lesquels il déclarait que la France reconsidérerait sa position si un programme cohérent ne pouvait pas être établi pour le Cecles Eldo.

Nous nous trouvons devant une situation qui n'est pas nouvelle. Une situation analogue s'était déjà produite il y a une dizaine d'années. A l'époque, elle découlait de la politique étrangère et, pour une part, de la politique militaire des nations européennes, car le problème se posait non à propos de l'espace mais à propos de la production de l'uranium enrichi. La France voulait aller de l'avant ; or elle ne pouvait le faire que seule ou avec le concours d'un pays étranger mais dans des conditions inacceptables. Elle avait décidé d'emprunter de l'uranium enrichi pour mettre au point un réacteur embarqué en attendant que l'uranium français soit disponible. Cela lui a permis de mener à bien les études et d'obtenir son indépendance en ce qui concerne la production de réacteurs nucléaires pour navires.

Monsieur le ministre, je vous demande d'engager les négociations avec nos partenaires européens et, dans la mesure où ils voudront, de travailler avec eux. Mais, dans la mesure où leur politique étrangère et leur politique militaire ne le leur permettra pas, si — à titre provisoire — leur capitale est à Washington, il faudra bien que la France, aussi à titre provisoire, accepte de faire pour l'Europe peut-être plus que ce qui lui incombe et prépare l'autonomie technologique de l'Europe en préparant l'autonomie tout court de celle-ci. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Notre capitale sera toujours Paris.

M. le président. La parole est à M. Delelis.

M. André Delelis. Monsieur le ministre, c'est un nouveau cri d'angoisse, je pourrais même dire de détresse, que vous lance une fois de plus la région minière du Pas-de-Calais cette année par ma voix, en raison de l'indisponibilité de mon collègue et ami Henri Darras qui s'exprimait habituellement à cette tribune sur ce budget.

Nous avons, lui et moi, répété inlassablement depuis bientôt dix années que le Gouvernement commettait une lourde erreur en sacrifiant l'industrie charbonnière sans compensation pour les régions minières. Nous n'avons jamais été écoutés par vos prédécesseurs. Le serons-nous par vous-même ?

A vouloir maintenir une activité charbonnière, nous apparaissions comme des attardés. Et voilà que nous ne sommes plus seuls et qu'un journaliste éminent dont les idées politiques sont plus proches des vôtres que des nôtres, M. Raymond Cartier de Paris-Match...

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Ses idées ne sont absolument pas proches des miennes !

M. André Delelis. Il est tout de même plus proche de vous que de nous.

M. le ministre du développement industriel et scientifique.
Vous parlez sous votre responsabilité.

M. André Delelis. Il suffit de l'écouter tous les matins à la radio pour s'en rendre compte.

Ce journaliste vient de mettre en garde les gouvernements d'Europe occidentale, et singulièrement celui auquel vous appartenez, en indiquant que ce serait une grave erreur de sacrifier le charbon au moment où, à défaut d'énergie nucléaire, le pétrole tend à conquérir le marché et où il fera bientôt la loi sur le plan des prix.

Pour notre part, nous avons insisté sur le fait que la France ne pouvait pratiquer une politique d'indépendance sur le plan extérieur tout en dépendant étroitement et strictement de certains Etats arabes, notamment en matière d'énergie, du fait de l'instabilité bien connue de ces pays.

M. Raymond Cartier sera-t-il plus écouté que nous ?

Il est vrai que vous semblez avoir fait votre choix, bien que vous n'avez pas de politique de l'énergie.

Ce que nous vous reprochons surtout, c'est d'avoir décidé la liquidation des houillères sans prendre au préalable les mesures de création d'emplois que nous étions en droit d'attendre.

Gouverner, c'est prévoir. Mais le Gouvernement n'a pas su compenser les effets douloureux de la suppression de plus de 200.000 emplois miniers dans le bassin Nord-Pas-de-Calais, lequel devait déjà assurer des emplois à 500.000 jeunes gens qui, de toute façon, ne voulaient plus ou ne pouvaient plus travailler au fond de la mine.

Sans précédent et sans égal dans son ampleur, le problème de l'emploi dans cette région n'est pas en voie de solution, tant s'en faut. Des efforts considérables ont été réalisés en matière d'équipement et d'infrastructures par les collectivités locales. Tous les éléments sont donc réunis pour que la région Nord-Pas-de-Calais connaisse un nouvel essor industriel.

Cependant le Gouvernement n'a pas usé de ses pouvoirs pour que des créations d'activités nouvelles en nombre et en volume suffisants puissent compenser les pertes d'emplois. Nous lui reprochons de pratiquer une très mauvaise politique dans le domaine de l'industrie et de l'emploi. Trois exemples appuieront mes dires.

Premièrement, en vertu du sacro-saint libéralisme économique, le Gouvernement laisse se développer l'anarchie sur le plan des implantations industrielles et du choix des localisations. Pourtant, l'Etat finance l'industrialisation sous diverses formes, ce qui lui donne le pouvoir de mettre fin à l'improvisation, au laisser-aller ou au bon vouloir de quelques hommes.

Deuxièmement, le Gouvernement ne respecte pas ses propres décisions. Je n'en veux pour preuve que le scandale des dérogations pour les implantations industrielles dans la région parisienne. Tout le monde s'accorde à reconnaître que cette dernière est saturée sur les différents plans — industries, transports, habitat, pollution, etc.

Or, lorsque des industries de la région parisienne désirent quitter leur lieu actuel d'implantation, l'Etat autorise leur transfert à l'intérieur même de cette région alors qu'ailleurs des secteurs en perte de vitesse sont prêts à les accueillir. C'est le cas de Citroën et de ses 18.000 emplois transférés d'Ouest en Est dans la banlieue de Paris.

Troisièmement, aberrante est également la création de la prime à la mobilité géographique. Alors que les emplois devraient être créés là où il y a de la main-d'œuvre, c'est le contraire que recherche votre politique. Le résultat le plus clair de ce choix, c'est que vous aller vider des régions entières de leur jeunesse sans souci des attaches locales et des investissements réalisés en faveur de cette jeunesse avec l'aide des fonds publics. L'Etat va payer ces transferts de main-d'œuvre mais il devra aussi financer les équipements indispensables pour l'accueillir là où elle ira — logements, écoles, équipements sportifs, équipements sociaux-culturels, etc.

Si des régions sont aujourd'hui en quête de travailleurs et de main-d'œuvre, c'est qu'elles ne méritaient sans doute pas les faveurs dont elles ont bénéficié en matière de création d'activités.

Nous ne vous pardonnerons pas de tenter de vider notre région de sa jeunesse et nous ferons juge le corps électoral d'une telle politique.

Vous ne sauriez, en effet, justifier les paradoxes suivants : vous aidez à équiper dans la région minière de Douvrin une

grande zone industrielle de cinq cents hectares, mais vous n'y créez plus aucun emploi, alors que la zone n'est couverte qu'au cinquième; vous encouragez la jeunesse à quitter ce secteur et vous permettez aux usines de s'implanter ailleurs, tout cela après les grands discours sur la réhabilitation nécessaire du bassin minier, sur 30.000 emplois négociés ; dont personne ne trouve trace, etc.

En attendant, notre vie quotidienne, c'est les jeunes de plus en plus nombreux à la recherche d'un emploi, parce qu'ils ne veulent pas quitter la région, les industries nouvelles qui se font attendre, le démantèlement des houillères et des industries de la chimie.

Pourtant, la chimie aurait pu prendre un nouvel essor si elle avait été aidée dans ses investissements. Les industries chimiques du Nord, qui furent les premières de France, peuvent encore être sauvées, en particulier la Société chimique des charbonnages, dont le potentiel est important et, qui s'est distinguée notamment dans le domaine de la recherche.

En résumé, monsieur le ministre, nous vous lançons un appel pour la réanimation industrielle du bassin minier. Le Gouvernement en a manifesté la volonté par des décisions interministérielles spécialement consacrées à cette région. Mais, nous ne pouvons plus nous contenter d'intentions, si bonnes soient-elles ; c'est d'actes dont nous avons besoin et la situation impose qu'ils s'accomplissent d'urgence.

La corporation minière, les mineurs et anciens mineurs vous le demandent pour leurs enfants et petits-enfants.

Pour eux-mêmes, ils souhaitent que le tuteur que vous êtes, monsieur le ministre, veuille bien se pencher sur leurs revendications, afin de leur apporter les satisfactions qu'ils attendent et que je rappelle brièvement :

L'amélioration de l'article 174 bis concernant l'indexation des retraites sur les salaires, afin d'arrêter la dégradation continue des pensions ;

L'attribution aux retraités, veuves et invalides de la prime exceptionnelle de 100 francs versée aux actifs à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la nationalisation des houillères ;

L'élargissement des droits pour les avantages en nature — logement et chauffage — ainsi que le relèvement substantiel des indemnités compensatrices ;

Le relèvement à 60 p. 100 du taux de la pension de réversion allouée aux veuves ;

Le bénéfice des campagnes doubles pour les services de guerre au même titre que dans la fonction publique ;

Le maintien des allocations d'orphelins et enfants à charge jusqu'à l'âge de vingt ans en cas de poursuite d'études et de dix-huit ans en cas d'apprentissage ;

Enfin, les actifs et retraités souhaitent l'amélioration de leur cadre de vie et la rénovation des cités minières. Ils exigent à cet égard le maintien des droits statutaires accordant le logement gratuit.

Vous le voyez, monsieur le ministre, ces revendications sont parfaitement raisonnables et légitimes. Même si leur profession n'a plus d'avenir, les mineurs estiment avoir donné dans le passé suffisamment de preuves de leur courage et de leur dévouement à la cause nationale pour prétendre au remboursement de la dette que le pays a contractée à leur égard. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. La Combe, dernier orateur inscrit.

M. René La Combe. Monsieur le ministre, M. le Premier ministre soulignait récemment l'importance qu'il attachait au développement des villes moyennes dans lesquelles il voyait, disait-il, le terrain d'élection d'un renouveau de notre vie sociale.

Il y a quelques années j'avais appelé l'attention de votre prédécesseur sur la nécessité d'industrialiser certaines régions comme l'Ouest de la France, pour éviter que de très grandes surfaces de notre territoire ne soient désertées et ne retombent en friche.

Pourquoi laisse-t-on la jeunesse quitter nos campagnes ? Pourquoi n'agissez-vous pas tout de suite pour que soit créé un grand ministère de l'aménagement du territoire dont vous seriez l'un des rouages essentiels ? La France compte maintenant cinquante deux millions d'habitants. Il n'est pas sain pour le bon-

heur des Français qu'ils soient tous agglutinés dans d'immenses métropoles, qu'il s'agisse de la capitale ou de certaines grandes villes de province.

Le moment n'est-il pas venu d'inciter les industriels à s'installer dans les villes moyennes ? A cette fin, l'Etat doit donner l'exemple. Mais l'aide que l'Etat donne aux villes pour l'implantation d'usines se répartit en trois catégories, vous le savez, et les villes qui appartiennent à la dernière sont mal partagées alors que le revenu par habitant est faible. Ne devrait-on pas, au contraire, encourager les villes et les régions défavorisées en les dotant de certains avantages octroyés à celles qui sont privilégiées ?

Pour certaines régions agricoles, même riches, le problème du peuplement est préoccupant et je comprends l'angoisse éprouvée par les familles rurales qui doivent affronter à la fois une émigration que vous connaissez bien et le malaise des jeunes qui rencontrent des difficultés pour trouver un emploi.

Certes, la France est un des rares pays au monde à compter trente-huit communes et il n'est évidemment pas question de les industrialiser toutes. Certes aussi, l'esprit de clocher, avec ses qualités et ses défauts, demeure très vivace dans nos campagnes. Mais le développement désordonné des grandes métropoles dans nos provinces n'est-il pas néfaste ?

N'est-il pas nécessaire, pour le développement de nos villes moyennes, de renforcer la coordination entre les ministères intéressés par ce grave problème : éducation nationale, agriculture, équipement, logement et aménagement du territoire, et même défense nationale, comme le remarquait M. Michel Debré la nuit dernière ?

Mais comme l'a souligné dans son rapport mon collègue et ami M. Bernard Lebas le ministère du développement industriel et scientifique est la cellule technique de l'aménagement du territoire. Or je crains qu'entre vos services et ceux de la D. A. T. A. R. les liens ne soient insuffisants.

Certaines régions industrielles, en particulier minières, doivent se reconverter. J'ai souvent parlé à votre prédécesseur de ces régions du nord du Maine-et-Loire où subsistent encore de petites mines de fer et des ardoisières. Dans ces régions essentiellement agricoles, où la main-d'œuvre est abondante, les mines sont appelées à disparaître un jour, puisque le fer est sulfureux et ne convient plus. Il demeure encore un haut fourneau à Usinor, mais le jour où il s'éteindra, les mines fermeront et 400 ou 500 ouvriers seront sans travail.

Un problème similaire se pose en ce qui concerne les ardoisières. Dans certaines régions, l'ardoise est de bonne qualité. Hélas ! il n'en est pas de même partout, et lorsque la qualité est médiocre, il est plus facile et moins onéreux de « fabriquer » des ardoises avec des machines que d'aller chercher la matière première à 500 mètres sous terre.

Monsieur le ministre, j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer ces problèmes avec vos services comme avec ceux de la D. A. T. A. R. Maintenant, il faut agir !

Vous avez dit que le développement industriel était doté de moyens insuffisants. Le moment n'est-il pas venu de porter remède à cette situation ? Une étroite collaboration entre votre ministère, ceux que j'ai mentionnés tout à l'heure, et les services de la D. A. T. A. R. qui sont particulièrement au fait de ces problèmes permettrait sans doute de dégager une solution satisfaisante.

En ce jour anniversaire de la mort de celui qui a fondé les institutions de notre pays, qui lui permettent de se développer dans la stabilité, il n'est pas inutile de regarder vers le passé pour mesurer l'ampleur de l'œuvre accomplie et des succès obtenus. Mais n'oublions pas que notre tâche n'est pas achevée, monsieur le ministre.

Le général de Gaulle nous a montré le chemin. Tournons-nous vers l'avenir : l'équilibre du territoire par l'industrialisation reste une grande œuvre à accomplir, qui commande le sort de la France. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du développement industriel et scientifique.

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Je m'efforcerai de répondre aussi brièvement que possible aux très nombreuses et intéressantes questions qui m'ont été posées.

★

Je renouvelle à M. Leroy-Beaulieu l'assurance que le Gouvernement suit avec une attention toute particulière la question très importante que pose, dans le domaine du textile, le commerce avec les pays du tiers monde et les pays à commerce d'Etat. Il est conscient du fait que la prochaine entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun créera à cet égard des problèmes nouveaux. Il sait, en particulier, que le niveau atteint par les importations de textiles de Hong-Kong, tant en Grande-Bretagne qu'en Allemagne fédérale, appelle des solutions urgentes dans le cadre de la Communauté économique européenne.

La commission des communautés a déjà été amenée à proposer au conseil de ministres certaines orientations qui sont actuellement à l'étude et qui — c'est le point de vue de la France et semble-t-il, d'autres pays membres — devront être assez profondément modifiées.

En tout cas, le gouvernement français est décidé à consentir tous les efforts nécessaires pour aboutir à la conclusion d'un accord international concernant l'ensemble des produits textiles et qui, prenant pour modèle l'accord existant sur les textiles de coton, assurerait un développement harmonieux des échanges et comporterait les clauses de sauvegarde propres à éviter tout risque de désorganisation du marché communautaire.

En ce qui concerne plus spécialement les importations d'articles vestimentaires en provenance de Macao, auxquelles M. Leroy-Beaulieu a fait allusion et qui se sont effectivement accrues de manière importante au cours des derniers mois, le Gouvernement a déjà pris les contacts nécessaires avec le gouvernement portugais afin d'aboutir à un accord tendant à limiter les importations en cause.

Sur le plan intérieur, l'industrie textile n'a pas encore acquis la complète maîtrise de la fixation de ses prix. Je suis pleinement conscient des difficultés qui peuvent naître de l'application d'une réglementation dont la rigidité, nécessaire au respect des grands équilibres économiques, ne peut pas toujours tenir entièrement compte de la souplesse que requiert l'industrie. Je ne manquerai pas d'appeler à nouveau l'attention de mon collègue de l'économie et des finances sur ces problèmes qui ne permettent pas toujours à l'industrie textile — c'est exact — d'exprimer toute la vitalité dont elle sait faire preuve et à laquelle, tout à l'heure, j'ai rendu hommage.

Je suis en complet accord avec M. Cazenave sur la philosophie de l'entreprise qu'il a définie et, en particulier, j'approuve ce qu'il a dit de la place que doivent occuper les petites et moyennes industries dans l'ensemble économique français.

M. Cazenave a soulevé ensuite un cas particulier. Je crois pouvoir lui dire qu'actuellement il n'y a, en fait, aucune menace pour l'avenir du centre atomique auquel il a fait allusion. Seule la limitation des recrutements d'agents, intervenue en raison du plafonnement des moyens financiers du commissariat, a pu donner cette impression. Mais il doit être pleinement rassuré, et je puis lui donner l'assurance que je suis personnellement ce problème et que nous pourrions en reparler quand il le souhaitera.

M. Franck Cazenave. Je vous remercie.

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Parmi toutes les questions que vous avez bien voulu me poser, mesdames, messieurs, de loin la plus importante concerne la situation des houillères nationales. Sans vouloir, et sans pouvoir, entrer dans tous les détails, d'autant que j'ai déjà donné quelques indications qui répondaient par avance à plusieurs de vos questions, je ferai un certain nombre de réflexions au sujet d'un problème fondamental sur le plan économique, comme sur le plan humain. A cet égard, j'ai entendu non seulement avec intérêt, mais aussi avec émotion, l'accent qu'a mis M. Roger pour parler de la communauté des mineurs.

Je conteste les chiffres avancés par MM. Delelis, Roucaute et Roger. Je ne le fais pas gratuitement, mais en me référant à ceux, parfaitement objectifs et honnêtes, que donne le rapport économique joint à la loi de finances et auquel je me permets de les renvoyer, en les invitant également à se reporter aux excellents rapports, et notamment à celui de M. Lebas, qui ont exposé au fond la véritable situation des houillères nationales.

Je rétablirai néanmoins dans leur réalité quelques faits qu'ils ont cités.

En premier lieu, il faut savoir que la consommation nationale de charbon décroît régulièrement, malgré les très importantes subventions dont bénéficient les houillères et qui représentent, et de très loin, la dotation principale du budget de mon département.

De 70 millions de tonnes en 1960, la production est tombée à 58 millions de tonnes en 1970 et sans doute ne dépassera-t-elle pas 48 millions de tonnes en 1972.

Il est inexact de dire que les importations de charbon augmentent. Elles suivent sensiblement la même courbe que la production nationale et sans doute seraient-elles plus rapidement réduites si elles n'étaient pas constituées pour l'essentiel de qualités de charbons nécessaires à notre sidérurgie.

Malgré les efforts des mineurs et la compétence de leurs cadres, le rendement de nos mines, limité par des conditions géologiques difficiles, ne s'accroît que lentement. De plus, le coût du charbon dans notre pays — et cette observation vaut, à des degrés divers, pour toutes les nations européennes — s'élève inexorablement en monnaie constante à mesure que s'améliorent les conditions de travail et de rémunération.

Une inflexion plus ou moins temporaire dans les données générales du marché de l'énergie ne saurait donc justifier une modification de notre politique minière.

Les vues à long terme les moins optimistes dans le secteur pétrolier ne font apparaître aucune possibilité que le charbon français redevienne compétitif. C'est pourquoi le Gouvernement s'est orienté, sans joie mais délibérément, vers la reconversion des mineurs.

C'est une tâche difficile dont j'ai déjà parlé en rappelant les principes fondamentaux qui doivent nous permettre de la mener à bien. Je répète seulement qu'elle constitue l'un de mes premiers soucis, pour toutes les raisons que j'ai évoquées, et que le déblocage de la situation est, à mes yeux, un impératif des plus pressants.

Je dirai quelques mots des salaires dans les mines, répondant ainsi à une question de M. Duval.

Sur le plan général, pour le salaire de base, une garantie de rémunération mensuelle a été instituée par un protocole du mois de février 1971 en faveur de l'agent normalement assidu. Fixée à l'origine à 1.000 francs, elle a été portée à 1.075 francs à compter du 1^{er} avril 1972 et à 1.095 francs lors de la dernière réunion, qui s'est tenue le 10 octobre, de la commission d'application prévue par le contrat social du 23 février 1972. Une nouvelle réunion de cette commission doit avoir lieu à la fin de l'année.

M. Duval a également soulevé le problème des abattements de zone, ou plutôt des coefficients de minoration qui n'affectent en fait, à partir des salaires pratiqués dans le Nord et en Lorraine, que les houillères du Centre-Midi.

La question pourrait être évoquée au titre des mesures catégorielles qu'il serait possible d'étudier dans le cadre du contrat salarial lors des négociations menées avec les mineurs par la direction générale des Charbonnages de France. Je serais, pour ma part, tout à fait d'accord.

En ce qui concerne la retraite des mineurs, également évoquée par M. Duval et à laquelle M. Delelis a fait allusion, il est bien certain qu'il y a là un problème, notamment du fait du retard des retraites par rapport aux salaires d'activité. J'ai eu l'occasion de m'entretenir récemment de ce problème avec les représentants de toutes les organisations syndicales.

Les retraites versées par la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines aux anciens mineurs qui ont accompli plus de quinze ans de service sont revalorisées comme les salaires. Elles sont réversibles sur les veuves sans qu'aucune condition d'âge ou de maximum de ressources ne soit exigée de celles-ci.

En revanche, la rente dont bénéficient les anciens mineurs ayant moins de quinze ans de service et dont le montant est égal à 1 p. 100 des salaires sur lesquels ils ont cotisé, n'est affectée d'aucun coefficient de revalorisation.

La revalorisation de ces rentes pour les agents convertis des houillères et, d'une façon plus générale, les agents des mines qui se sont trouvés dans l'impossibilité absolue d'atteindre la durée de quinze ans de service, a fait l'objet d'une proposition de ma part au ministre d'Etat chargé des affaires sociales et au ministre de l'économie et des finances. Mes deux collègues, je dois le dire, l'ont accueillie favorablement quant à son principe et les modalités d'application ont été examinées lors d'une réunion qui s'est tenue le 12 octobre dernier avec la participation des représentants de la caisse nationale.

M. Gissinger m'a interrogé sur le mouvement de grève actuellement en cours dans les mines domaniales de potasse d'Alsace. Ce mouvement, qui est entré dans sa troisième semaine, nous préoccupe, bien entendu, et je voudrais apporter quelques brèves précisions sur ce qui s'est passé.

Les organisations syndicales représentatives m'avaient exposé l'ensemble de leurs problèmes lors de l'entretien que j'avais eu avec elles à Colmar le 8 septembre dernier. J'ai fait part des conclusions que j'avais tirées de cet entretien à la direction de l'entreprise. Depuis cette époque, celle-ci n'a pas cessé de garder le contact avec les représentants du personnel, notamment au sujet du problème des salaires qui motivait de manière très précise le déclenchement de l'actuel mouvement.

On ne peut donc parler, comme certains l'ont fait, d'un refus de négociation, même en l'absence d'accord salarial, alors que j'avais confirmé aux syndicats que je souhaitais voir reprendre ces négociations en vue d'aboutir précisément à la conclusion d'un accord de cette sorte pour l'année 1973.

Actuellement, vous le savez, de nouvelles propositions ont été présentées par la direction de l'entreprise en ce qui concerne les augmentations de salaires à prévoir d'ici à la fin de l'année, propositions qui tiennent compte, d'une part, de la situation spécifique de l'entreprise sur le plan économique — et M. Gissinger a eu raison de replacer ce grave problème dans son contexte — d'autre part, de la nécessité de rester en harmonie avec la politique d'ensemble des rémunérations dans le secteur public.

Contrairement à certaines affirmations, ces propositions ne se traduisent pas par une baisse du pouvoir d'achat, mais marquent de la part du Gouvernement un important effort dans la voie de la conciliation, effort qu'il appartient objectivement de reconnaître dans l'intérêt même de l'entreprise.

Seul l'apaisement que nous souhaitons tout aussi vivement que vous, monsieur Gissinger, permettra de poursuivre l'examen des difficultés actuelles de l'établissement. A tout moment, nous souhaitons que les négociations soient reprises et qu'elles aboutissent aux résultats que vous désirez.

Quant au problème économique de fond, je suis tout à fait prêt à ouvrir, quand vous le voudrez, avec vous et ceux de vos collègues qui le souhaitent, l'ensemble du dossier financier et économique des mines de potasse d'Alsace, plate-forme chimique qui, ainsi que vous l'avez souligné à juste titre, pourrait constituer un espoir et une solution à long terme.

Plusieurs questions m'ont été posées sur les rapports qui existent entre le ministère du développement industriel et les administrations chargées de l'aménagement du territoire. Je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur La Combe, sur l'importance de l'industrialisation des villes moyennes qui sont autant de relais dans ce tissu industriel que nous voudrions reconstituer sur l'ensemble du pays et, pour des raisons sur lesquelles je n'ai pas à insister, sur l'importance de l'industrialisation du Grand Ouest français ainsi que sur la nécessité de régler les difficultés qu'éprouvent les mines d'ardoises. Je souhaiterais précisément avoir avec vous un entretien ultérieur sur ce point.

Vous vous êtes aussi préoccupé de la nature des liens qui existent ou qui n'existent pas suffisamment entre l'aménagement du territoire et l'industrie. Conscient de cette question j'ai souhaité, pour rapprocher les deux administrations, créer ces délégués régionaux à l'industrialisation qui pourront être mis à la disposition des services de l'aménagement du territoire, si ceux-ci le souhaitent, tout comme les commissaires à la reconversion ou à l'industrialisation de telle ou telle de nos provinces sont actuellement, en tant que de besoin, à ma disposition.

Je précise à M. Thillard que les interventions décidées par l'institut de développement industriel, auxquelles il a fait allusion, ont déjà pour les trois quarts d'entre elles — j'ai évoqué ce chiffre dans mon exposé — bénéficié à des entreprises qui ont leur siège en province. Cela répond donc, en partie, à ses préoccupations.

Les autres questions qu'il a bien voulu me poser concernent les différentes mesures qui pourront être prises en faveur de l'industrialisation des régions, notamment des plus excentrées de notre pays.

Ces mesures sont déjà en vigueur dans un certain nombre de nos régions, mais pas forcément dans celle qu'il représente, du moins avec l'intensité qu'il souhaiterait. Il s'agit d'allègements fiscaux, de primes de développement industriel et aussi des aides de la S. N. C. F. qui, dans un certain nombre de cas, relèvent naturellement d'autres ministères.

Mais, dans le même esprit que celui de ma réponse à M. La Combe, je peux lui dire que c'est très volontiers que je transmettrai, en les appuyant de l'autorité du ministre du développement industriel, ses demandes et suggestions à mon collègue des transports et à celui de l'équipement.

M. Delelis a mis en cause les conditions d'implantation industrielle, les dérogations aux implantations et les primes à la mobilité géographique. Je lui réponds qu'il s'est trompé de budget puisque la solution à tous ces problèmes appartient à mon collègue de l'équipement. Mais, dans le même esprit que celui que je viens d'indiquer à MM. La Combe et Thillard, je lui dis que je suis intéressé, moi aussi, à ce problème et que c'est très volontiers que je transmettrai ses revendications.

Enfin, en ce qui concerne le bilan de l'industrialisation de la région du Nord, je crois que ce qu'il a dit est excessif et que, comme on l'a dit avant moi, ce qui est excessif est insignifiant. Quant aux problèmes de recherche, j'ai entendu avec beaucoup d'intérêt les questions que m'a posées M. de Bennetot. Tout d'abord au sujet du C. N. E. X. O. je puis lui dire que la construction du centre de Brest à laquelle il est légitimement attaché s'achève. Il est donc normal que les autorisations de programme croissent peu et les crédits de paiement beaucoup.

Plus généralement, je n'ai pas dissimulé tout à l'heure qu'une certaine réorientation du C. N. E. X. O. s'imposerait sans doute. Je crois que M. de Bennetot est bien d'accord sur ce point.

En ce qui concerne le C. N. E. S., je peux confirmer à M. de Bennetot la position sans ambiguïté et sans équivoque que M. le Premier ministre au Sénat, et moi-même à plusieurs occasions, devant cette Assemblée, avons exposée. J'ai constaté avec plaisir que nous étions en accord complet à ce sujet.

En ce qui concerne toujours la recherche scientifique, je crois avoir répondu, à l'avance, à l'essentiel des analyses présentées par M. Védrières. Je voudrais seulement rectifier quelques erreurs dans les chiffres et les faits qu'il a lui-même exposés. L'entreprise Thomson ne doit pas bénéficier, dans les propositions que nous présentons, d'un crédit de 85 millions, mais de 65 millions seulement. La différence entre ces deux chiffres doit être précisément réservée aux autres entreprises suivant les procédures que j'ai tout à l'heure décrites et selon un pourcentage approximatif compte tenu de l'importance relative de l'une et des autres.

D'autre part, la situation respective des recherches civiles et militaires est exactement à l'inverse de ce qu'il a affirmé. En fait, nos propositions contiennent deux fois plus de crédits pour les recherches civiles que pour les recherches militaires.

Je conclurai en évoquant pour M. Védrières et pour M. Roucaute, la réalité de l'indépendance énergétique de notre pays. J'ai appris avec intérêt que le programme commun de la gauche, qui a certes beaucoup de vertus pour ses adeptes — auxquels je ne reproche pas d'y croire — était susceptible de modifier aussi la structure géologique de notre sous-sol. (*Interruption sur les bancs du groupe communiste.*) Je ne manquerai pas d'en faire part à nos excellents partenaires commerciaux des pays de l'Est. Dois-je comprendre que vous craignez qu'ils ne mettent en cause notre indépendance nationale lorsqu'ils nous livrent du gaz naturel ?

M. Emile Roger. C'est ridicule !

M. le ministre du développement industriel et scientifique. En tout cas, c'est vous-même qui avez posé la question. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

J'appelle maintenant les crédits du ministère du développement industriel et scientifique :

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : + 26.911.308 francs ;

« Titre IV : + 340.036.500 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme, 526.750.000 francs ;

« Crédits de paiement, 165.540.000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme, 2.895.630.000 francs ;

« Crédits de paiement, 1.881.280.000 francs. »

Je mets aux voix le titre III.

(*Le titre III est adopté.*)

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, la parole est à M. Lebas.

M. Bernard Lebas. Monsieur le président, monsieur le ministre, c'est en qualité de député du Nord et non en tant que rapporteur que j'interviens. Je ne demanderai pas qu'on réduise le montant des crédits affectés aux Charbonnages de France mais je voudrais rendre hommage à la mémoire de Yvon Morandat, qui a présidé aux destinées de cette entreprise, que j'ai bien connu et que beaucoup pleurent aujourd'hui.

Je sais quelles ont été les qualités de l'homme et ses vertus en matière de rapports sociaux. Je sais aussi quelles ont été ses aptitudes de gestionnaire et son souci constant de faire des Charbonnages de France une entreprise rentable. En qualité de premier président de l'association pour le développement industriel du Nord et du Pas-de-Calais puis de premier commissaire à la reconversion, il porta tous ses efforts pour que cette reconversion bénéficiât exclusivement aux hommes.

En écoutant mes collègues du Nord, MM. Delelis et Roger, j'ai cru comprendre que finalement cette reconversion était un fiasco complet même si, à côté des ombres que je ne crains pas de citer s'ils le veulent, existent quelques lueurs. Je ne siègeais pas dans cette Assemblée et le mouvement que je représente ne participait pas au Gouvernement lorsqu'en 1951 un administrateur de l'I. N. S. E. E., dans une étude remarquable que je vous invite à relire, disait en termes excellents que le Nord était voué, à brève échéance, aux plus graves difficultés si les problèmes de son industrie, ceux du charbon et du textile, n'étaient pas revus dans les plus brefs délais. Il fallut attendre que la majorité changeât pour que les problèmes du Nord et du Pas-de-Calais, et bien d'autres encore, fussent réexaminés.

Parmi les développements que notre région a connus, et dont certains devraient ressentir quelque fierté puisqu'ils se sont accomplis dans des conditions difficiles, je citerai celui de la sidérurgie qui fut — personne ne le conteste — exemplaire. J'ai quelques raisons d'en parler, car si j'ai assisté à des fermentures de hauts-fourneaux dans ma circonscription, j'ai vu également s'ouvrir des usines qui permettaient aux travailleurs de la sidérurgie de trouver des emplois. Par ailleurs, je n'ai pas entendu dire dans cette assemblée — et pourtant c'est vrai — que le bassin de la Sambre que je représente est demandeur d'emplois et que la deuxième usine Chausson qui s'y installera bientôt recherche des ouvriers.

Je n'ai pas entendu dire, non plus, que l'Etat ait procédé à la reconversion du bassin de Valenciennes. Or tout le monde connaît l'implantation d'Antar qui permettra, sans doute, comme je l'ai écrit dans mon rapport, à un steam cracking de s'installer dans le Nord, ainsi que celle de Chrysler et de bien d'autres, notamment à Vieux-Condé, qui procureront mille emplois féminins dans la zone industrielle de Valenciennes. Personne ne parle de l'industrie automobile dans le Nord, et pourtant c'est une réalité à Douvrin-la-Bassée et à Douai avec Renault.

Il convient donc de le reconnaître et d'être raisonnable !

M. Emile Roger. Mais c'est vous qui ne l'êtes pas !

M. Bernard Lebas. Il faut dire que la reconversion rencontre des difficultés et il faudrait être aveugle pour ne pas les entrevoir. J'en suis conscient mais je pense que tous ceux qui, comme moi, s'intéressent à ces problèmes, font chaque jour tout ce qui est en leur pouvoir pour les résoudre.

Cependant, j'aurais souhaité qu'en ce jour il puisse être rendu hommage aux travaux du commissaire à la reconversion pour la région du Nord, du Pas-de-Calais et des Ardennés qui a ramené l'espoir dans ces régions. Vous estimerez certainement que cette action est insuffisante dans un certain nombre de cas, mais il faut reconnaître que dans le Nord et le Pas-de-Calais, au milieu d'une Europe nord-ouest importante, la vie et l'espoir sont revenus. J'affirme en ma qualité de parlementaire du Nord que s'il y a encore des taches d'ombres, il y a aussi des lueurs d'espoir. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. La parole est M. le ministre du développement industriel et scientifique.

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Je n'ai absolument rien à ajouter à l'excellente analyse de M. Lebas. Mais je voudrais associer avec beaucoup d'émotion le Gouvernement à l'hommage qui vient d'être rendu à la mémoire de M. Yvon Morandot.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère du développement industriel et scientifique.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1973, n° 2582 (rapport n° 2585 de M. Guy Sabatier, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Education nationale :

Fonctionnement :

(Annexe n° 21. — M. Mario Bénéard, rapporteur spécial ; avis n° 2586, tome IX, de M. Capelle, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Constructions scolaires :

(Annexe n° 22. — M. Weinman, rapporteur spécial ; avis n° 2586, tome IX, de M. Capelle, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.